

Monsieur le Maire : Beaucoup d'absences ce soir. Je tiens à préciser qu'une majorité sont liées à des problèmes de santé.

## **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 JUIN 2022**

Monsieur le Maire : Des remarques ?

M. FUSONE : Bonsoir à tous. Ce n'est pas au sujet du procès-verbal. Le Conseil Municipal n'est pas filmé ce soir ?

Monsieur le Maire : Non.

M. FUSONE : D'accord, et pourquoi ?

Monsieur le Maire : Je vais vous en donner l'indication. Si vous voulez bien, on va d'abord voter le procès-verbal.

### ***Le procès-verbal est adopté à l'unanimité***

Monsieur le Maire : Oui, alors effectivement, le Conseil Municipal n'est pas voté ce soir. Lapsus non révélateur. La raison est extrêmement simple. Nous mettons en place une ordonnance du 7 octobre 2021 qui porte réforme des règles de publicité d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales. Le procès-verbal doit mentionner la teneur des discussions au cours de la séance, et afin d'établir une retranscription complète des débats, un sténotypiste sera présent à chaque séance du Conseil Municipal pour enregistrer et retranscrire les débats.

Pour rentrer un peu dans les détails financiers de ce que cela coûte :

- Le coût d'un enregistrement vidéo était de 9 500 € par an.
- Le coût de la prestation de sténotypie est de 6 700 € par an.

Je tiens à dire que ce n'est pas pour une question d'économie - ça vous fait rire, ce qui est tout à fait votre droit - mais pour une question de redondance. Je veux dire par là que j'aurais pu continuer à filmer, il n'y a aucun problème, et ça aurait donc coûté 9 500 + 6 700, donc j'applique strictement le décret du 7 octobre 2021. Vous aurez cette fois l'intégralité de la séance comme cela existe dans d'autres endroits, dont un que j'ai fréquenté pendant six ans qui était le Sénat. Ce n'était même pas une sténotypiste, c'était écrit à la main, ça m'a toujours étonné, mais c'est comme ça. Voilà la raison très exacte.

M. FUSONE : Nous avons déjà évoqué que le procès-verbal n'était pas un procès-verbal. Comme on a dans toutes les autres collectivités, que ce soit la ville de Marseille, le Conseil Régional, le Sénat... Effectivement, vous avez ce qu'on appelle le compte rendu in extenso, c'est-à-dire, ce qui s'est dit par écrit. Mais également, tout est filmé, pour un souci de transparence. Là, on s'étonne que tout d'un coup, le Conseil Municipal ne soit plus filmé. Ça sent quand même l'opacité la plus totale.

Monsieur le Maire : C'est votre droit de le dire. Vous savez, il y a fort peu de collectivités qui filment. Il y en a, c'est vrai.

M. FUSONE : Qui filment ? Quasiment tout le monde.

Monsieur le Maire : Je crois que vous vous trompez.

M. FUSONE : Sur les 119 communes des Bouches-du-Rhône, il en existe peut-être trois ou quatre qui ne filment pas, ce sont les plus petites. À Saint-Marc-Jaumegarde où il y a 115 habitants, effectivement, il n'est pas évident de filmer. Mais sur une commune de 20 000 habitants, même de 10 000 habitants, elles filment.

Monsieur le Maire : C'est votre droit de dire ce que vous venez de dire. Nous appliquons un décret, strictement. **Mais** il y aura la retranscription exacte des débats, et ceux qui veulent y avoir accès peuvent y avoir accès comme le veut la loi, le règlement, la circulaire, tout ce que vous voulez.

S'il n'y a pas d'autres remarques sur ce sujet, je passe à l'ordre du jour et tout d'abord les décisions prises par délégation du Conseil Municipal.

#### **DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL :**

Monsieur le Maire : Y a-t-il des remarques sur ces décisions ?

M. FUSONE : J'aurai une remarque et quatre questions. On commence par les questions. Le local avenue Victor Hugo, « L'arbre à Papa », combien de mètres carrés et le prix du loyer s'il vous plaît ?

Monsieur le Maire : C'était le local occupé par les commerces provisoires et cela n'a pas fonctionné. On a eu une demande et les loyers sont progressifs pour encourager le commerce : 75% la première année soit 250 €, 50% la deuxième année soit 500 €, 25% la troisième année soit 750 €. Quand je parle de 25%, je parle bien sûr d'abattement. Le loyer classique étant de 1 000 €.

M. FUSONE : D'accord, et nous n'avions plus personne des Pennes-Mirabeau ?

Monsieur Maire : La location de ces locaux se fait dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt. Je vous avoue que je n'ai pas suivi personnellement cela, mais si vous estimez qu'il y a des commerçants qui sont intéressés par des locaux, il y en aura d'autres à venir ; toujours dans le but d'essayer de revitaliser le centre ancien.

M. FUSONE : Que s'est-il passé avec M. et Mme MORETTI qui attaquent un permis de construire, et également M. et Mme GIL ?

Monsieur le Maire : On va commencer, si vous le voulez, par le contentieux de M. et Mme MORETTI. Il s'agit d'un terrain appartenant à Mme Marguerite AUREILLE, qui est situé aux Cadeneaux pour être très précis, à côté du toit paroissial juste avant d'arriver à l'Église. Ce terrain a été acheté sous compromis dans le but de construire. Le projet initial était de 65 logements, ce que j'ai refusé auprès du promoteur qui a divisé par deux le nombre de logements. M. Moretti, à l'époque, était vendeur de son terrain et était donc très favorable à ce projet. Étant favorable à ce projet, il a attaqué ; la nature humaine le veut ainsi.

Pour M. et Mme GIL, cela concerne la SCI INCO, au sujet d'un permis de construire qui est situé à l'entrée à droite quand on va vers Cabriès depuis Plan de Campagne. Il y avait un projet de surface commerciale. Les voisins n'en veulent pas, ils attaquent.

M. FUSONE : D'accord. Au niveau de M. REYNAUD qui attaque pour la remise en double sens du chemin de Val Sec, à combien en sommes-nous à peu près ? Car il fait énormément de procédures contre la Mairie : 12, 13, 14, 15 000 ?

Monsieur le Maire : Avant de parler de coût, nous allons parler de cette requête de M. et Mme REYNAUD, qui a été rejetée par le Tribunal Administratif par ordonnance du 25 juillet.

M. FUSONE : En fait, je demandais cela car, régulièrement, M. REYNAUD ou l'association Bien Vivre aux Pennes-Mirabeau font des procès à la Mairie. On doit être à peut-être 12, 13 000, 15 000 € ?

Monsieur le Maire : On est autour de 10 000 € en effet. Pour que les choses soient bien précises, il s'agit quand même de faire la différence entre Bien Vivre aux Pennes-Mirabeau, M. et Mme REYNAUD, et le groupe qui est à côté de vous. Même si bien entendu - je ne suis pas juriste - il y a quelques croisements d'intérêts. Mme REYNAUD veut apporter une précision, il me paraît logique de lui donner la parole.

M. FUSONE : Je finis juste. On a vraiment du mal à comprendre M. REYNAUD puisque le sens unique de Val Sec a été voté à l'époque par M. AMARO. Cela a été voté par votre majorité, ça a été voté par tout le monde, sauf par nos groupes. Et c'est vraiment curieux qu'il ne nous ait jamais contacté si c'était quelque chose qui lui tenait à cœur. C'est un petit peu bizarre, il aurait dû contacter les seuls élus qui n'ont pas voté pour le sens unique de Val Sec.

Monsieur le Maire : M. FUSONE, avant de donner la parole à Mme Reynaud qui la demande, et je vais lui donner bien volontiers puisque ça la concerne directement, je vais quand même donner un avis. Ce sens unique de Val Sec a été un grand sujet de débat, de discorde. Aujourd'hui, que cela plaise ou non, cela fonctionne. Et il met largement en sécurité des enfants. J'y passe plusieurs fois par semaine, j'y étais encore il y a une heure puisque j'amenais ma petite fille à un cours d'arts plastique à l'idéethèque. On ne peut pas empêcher les gens de ne pas être d'accord, et quelque part le Tribunal Administratif est là pour ça. Que cela coûte de l'argent... Il est plus facile pour un particulier de saisir le Tribunal Administratif, c'est comme ça.

Mme REYNAUD : Je veux intervenir déjà sur cette requête concernant la remise en double sens du chemin de Val Sec. La requête n'a pas pu aboutir parce qu'il n'y a pas d'arrêté de circulation qui mette le chemin de Val Sec en sens unique. Je vous demande officiellement, comme ce qui a été demandé à votre cabinet, de nous fournir l'arrêté de mise en sens unique du chemin de Val Sec, puisqu'aujourd'hui, c'est un arrêté qui n'existe pas et qui n'est pas effectif.

Monsieur le Maire : Je vais être très clair Mme... Finissez, excusez-moi.

Mme REYNAUD : D'autre part, sur l'affaire qui concerne M. et Mme REYNAUD, elle a trait surtout à l'attaque que nous avons faite contre le permis de construire de l'école, qui nous regarde puisque nous sommes voisins. Nous avons effectivement sollicité le Tribunal Administratif. Le jugement a été rejeté. La Chambre Administrative a validé le jugement sur la forme et a demandé que le jugement soit fait sur le fond. La Mairie a eu peur de retourner devant un Tribunal Administratif et est montée jusqu'au Conseil d'État, et la Mairie a perdu auprès du Conseil d'État. Aujourd'hui, le jugement repart au Tribunal Administratif sur le fond. Je voulais préciser ces éléments-là qui sont effectifs. Et pour information, si vous avez des questions à poser à M. REYNAUD, M. FUSONE, vous pouvez les lui poser directement. Merci.

Monsieur le Maire : Je tiens à préciser que les informations données par Madame REYNAUD sont exactes à un détail près, celui de la peur. Je ne suis pas réputé politiquement peureux et je n'ai pas du tout peur d'eux, et on va rétablir les choses. Premièrement, deux choses différentes pour qu'il n'y ait pas de confusion dans l'esprit des gens et en particulier des élus qui ne suivent pas ça au jour le jour. Moi, je suis cela d'assez près.

Mme REYNAUD parle de deux recours différents. Ici, il n'y a qu'un recours dont il est question, c'est le sens unique. La requête de M. et Mme REYNAUD est rejetée. Vous dites que c'est pour une raison, n'hésitez pas à me demander par écrit directement. Je vous dis ça parce que compte tenu de nos relations qui ne sont malheureusement - je n'ai jamais connu cela en 20 ans d'élu - devenues que de nature juridique, vous m'écrivez, vous le demandez et on réagira dans les temps voulus. Pour le moment, votre requête est rejetée. Ça a coûté, je savais que vous alliez demander, 840 € pour cette requête précisément. On en est à une bonne dizaine, non ? Un peu plus oui. Donc c'est autour de 10 000 € ce que nous coûte les requêtes de M. et Mme REYNAUD, ou de Bien Vivre aux Pennes Mirabeau, ou du groupe. Oui, je suis bien obligé de faire l'amalgame quand même, parce qu'il n'y a que les idiots qui penseraient que tout ça est distinct.

Concernant la deuxième requête qu'évoque Mme REYNAUD, elle a raison. On a gagné au Tribunal Administratif. En appel, vous avez gagné et on a décidé, non pas par peur, mais d'aller à la dernière instance, c'est à dire au Conseil d'État. Bien évidemment, non pas qu'on ait perdu le Conseil d'État, mais le Conseil d'État a renvoyé au Tribunal Administratif, ce qui est normal. Je voudrais quand même, au-delà de l'aspect juridique pointu dont il est question, vous faire toucher du doigt ce dont il s'agit. Il ne s'agit rien de moins que d'attaquer le permis de construire de l'école, ce qui veut dire que dans une vision idéale de M.

REYNAUD, comme ça tout le monde le saura, l'école devrait être rasée. Dans une vision idéale j'ai dit. En effet, supposons que nous perdions, et que dans une vision idéale et juridique obtus, les choses aillent jusqu'au bout, on dira : « Monsieur le Maire vous avez construit illégalement une école. Maintenant, il faut la détruire ». Et bien les gens de la Gavotte apprécieront.

Mme REYNAUD : Ce n'est pas du tout ça. C'est le fait qu'il n'y ait aucun stationnement, de parking qui corresponde à un établissement qui rassemble plus de 700 personnes.

Monsieur le Maire : Je ne vous ai pas redonné la parole, vous l'avez reprise selon la bonne habitude de votre groupe. Mais je tiens à dire, pour l'avoir testé moi-même, qu'il y a du stationnement exactement à 3 minutes à pied, à marche lente, de l'école. Je sais qu'à la place de l'idéethèque, vous vouliez un parking. Là encore, les gens de la Gavotte qui les fréquentent assidûment apprécieront. Mais votre obsession du stationnement vous conduit à faire n'importe quoi. Je maintiens à dire que dans une vision idéale, et ubuesque ou Kafkaïenne selon l'expression que vous voulez, l'école devrait être rasée. Et je dis que les gens de la Gavotte apprécieront vos recours.

M. FUSONE : Dans cette histoire, il y a quelque chose qui est complètement surréaliste.

Monsieur le Maire : Surréaliste est le mot.

M. FUSONE : C'est que M. REYNAUD a soutenu tout le projet puisqu'il a soutenu M. AMARO qui a voté pour le projet. Et votre groupe est pour le projet mais attaque...

Monsieur le Maire : Il a changé d'avis entre-temps. S'il vous plaît, ne dialoguez pas entre vous. Non, vous me demandez la parole et je vous la donne, si je le juge utile. Il y a une police. Alors tiens le règlement, je finis pardon, mais ça va vous amuser M. FUSONE. Le règlement intérieur du Conseil Municipal a également été attaqué par Mme REYNAUD, M. AMARO, et ils ont également perdu. Continuez, excusez-moi.

M. FUSONE : Ce que je veux dire par là, c'est qu'en fait c'est complètement surréaliste. Si on prend le sens unique de Val Sec, il a été présenté. Mais bien sûr que si, dans le Pennois on peut le voir. C'était une espèce de concours où l'on pouvait choisir les projets...

Monsieur le Maire : Non, ce n'est pas une espèce de concours, c'est un concours d'architecte comme le veut ce type de projet. On ne fait pas des espèces de concours en Mairie des Pennes.

M. FUSONE : Je peux finir ? Si vous pouvez arrêter de me couper. C'était noir sur blanc, comme le sens unique. Tout était prévu, les plans étaient là, et vous avez voté pour. C'est ça qui est complètement fou. Vous votez pour quelque chose et après vous l'attaquez. Il y a quelque chose de totalement incohérent. C'est vraiment embêter pour embêter.

Monsieur le Maire : Mme REYNAUD, vous voulez la parole ? Je vous la donne bien volontiers, merci Mme REYNAUD. Je vous donne la parole. Vous me la demandez gentiment, donc je vous la donne.

Mme REYNAUD : M. FUSONE, depuis le début vous dites cela. La présentation du projet de l'idéethèque et de l'école n'intégrait pas du tout de sens unique puisque ça ne correspond pas à un permis de construire. Cela ne peut pas être inclus dans un PC. D'autre part, il y avait des pistes cyclables, il y avait des arbres, tout cela n'existe plus, et c'était dans le projet qui avait été voté. Cela ne correspond pas à ce qui a été voté, c'est de ça dont il s'agit, c'est tout.

Monsieur le Maire : Si vous permettez, on va quand même clore le débat. Place aux avocats puisque malheureusement, nous en sommes là. Ce que je défends aujourd'hui, c'est un beau projet à la Gavotte, d'idéethèque et de groupes scolaires, à la fois maternelle et primaire.

Après les méandres du droit administratif font que l'on peut gagner ou que l'on peut perdre, parfois sur des critères qui peuvent paraître défier le bon sens. Aujourd'hui, ces deux équipements marchent en toute sécurité grâce à ce sens unique, qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas. Je suis allé un nombre important de fois vérifier par moi-même le bon fonctionnement pour qu'il n'y ait pas de problème tous les jours. Enfin, que je sache, il y a la Police Municipale. Et comment ne pas me souvenir pour faire un clin d'œil, que le jour de l'inauguration, le premier jour d'ouverture de l'école, il y avait quelqu'un de votre équipe qui prenait des photos dans l'espoir qu'il y ait un accident dramatique. C'était assez pitoyable.

Tableau des marchés publics. Pas de remarques ? Bien.

### ***Le Conseil Municipal prend acte des décisions***

Rentrons dans le corpus du Conseil Municipal.

## **DELIBERATIONS**

**RAPPORTEUR : Sophie CHAVE**

### **RESTAURATION :**

#### **1 - TARIFICATION PROGRESSIVE AU QUOTIENT FAMILIAL POUR LA PAUSE MÉRIDIDIENNE**

Mme CHAVE : Bonsoir. Je tiens tout d'abord à remercier toute l'équipe de gestionnaires des services de restauration et éducation de l'Espace Famille, et le service des finances, qui ont travaillé main dans la main pour ces modifications tarifaires. J'en profite aussi pour remercier toutes les équipes de terrain qui chaque jour mettent beaucoup d'énergie à confectionner des repas de qualité et à apporter des animations ludiques aux enfants.

Pour en revenir à notre délibération sur la tarification de la pause méridienne, elle regroupe deux choses. Je vais d'abord vous donner le contexte.

Aujourd'hui, la pause méridienne est tarifée environ 3 €, il n'y a pas eu d'augmentation depuis 2018. Ces 3 € qui sont demandés à la population représentent pour la municipalité 13,40 €. Cette pause méridienne, ce sont deux heures d'encadrement, des repas faits sur place avec des produits frais souvent issus de circuits courts, des repas équilibrés et adaptés à chaque convive, des animations qui sont proposées par du personnel qualifié, et des repas à thèmes. Aujourd'hui, avec l'inflation du coût de la vie, avec l'augmentation de 3% sur les salaires du personnel, avec l'arrivée de la loi EGalim imposée par l'État qui demande 50% de produits labellisés dont 20 % de bio - sachant que c'est calculé sur nos dépenses annuelles - et dernièrement, la crise énergétique qui a vu les fluides s'envoler, la pause méridienne est passée de 13,40 € à 17 € à ce jour ; ce qui explique les augmentations que vous pouvez constater.

La deuxième chose dans cette délibération, c'est la mise en place des tranches au quotient familial. Effectivement, beaucoup de familles ont des revenus faibles, mais par méconnaissance ou par pudeur certainement, seulement quatre-vingts familles Pennoises ont aujourd'hui recours à l'aide du CCAS. La mise en place de ce quotient familial permettra à toutes les familles de bénéficier de tarifs adaptés sans avoir à le demander. Nous avons conscience aussi que des changements dus aux aléas de la vie peuvent intervenir, le quotient familial se base sur ce qui s'est passé l'année précédente. C'est pourquoi nous avons maintenant dans la délibération la possibilité d'une intervention ponctuelle du CCAS en cas de besoin.

Actuellement, sur notre commune, nous avons scolarisé 2 074 enfants en maternelle et primaire, regroupés sur 7 groupes scolaires, et nous nourrissons chaque jour environ 1 600 enfants.

Monsieur le Maire : Merci, c'est clair et précis. Des questions, des remarques ?

C'était d'une clarté absolue. Inutile de vous dire que ce n'est jamais de gaieté de cœur qu'un Maire augmente les tarifs. Je pense que les explications parlent d'elles-mêmes. Au-delà des

augmentations diverses et variées, il y avait un moment avec Sophie où l'on réfléchissait, ainsi que nos services, à la mise en place du système de quotient familial qui est plutôt un système juste. Bien évidemment, quand on voit les tarifs que l'on applique croisés à ce que cela nous coûte, et en valeur absolue à ce que cela peut coûter en général, cela reste dans des normes très convenables. Mais il est vrai que nous sommes loin, c'est le cas de le dire au sens propre comme au sens figuré, d'encaisser le delta d'augmentation lié ne serait-ce qu'à l'inflation.

***A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.***

Monsieur le Maire : C'est voté à l'unanimité. J'apprécie. Non mais c'est vrai. Ce n'est pas pour me faire plaisir mais je veux dire, cela fait montre d'une responsabilité politique au sens fort du mot, j'apprécie. Je sais que je peux râler, me défendre, vous le savez tous, mais là, bravo. Il va y avoir malheureusement quelques équivalents dans le même genre et c'est le numéro deux.

## **2 - TARIFICATION PROGRESSIVE AU QUOTIENT FAMILIAL POUR LES SERVICES DE GARDERIES**

Mme CHAVE : Effectivement, c'est la même chose. Pour la garderie du matin et du soir, les tarifs, eux, n'avaient pas été augmentés depuis 2016. Nous avons mené une réflexion globale sur les tarifs, et nous avons là aussi décidé pour une question d'uniformisation des procédures comme vous pouvez le comprendre, de passer au quotient familial et de garder en compte aussi ce volet social pour nos familles Pennoises.

***A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.***

Monsieur le Maire : Merci pour le vote mais on ne fait pas cela de façon expéditive. Je vous donne quelques éléments de comparaison :

- La facturation est à 1 €, on passe à 1,70 € plus l'application du quotient familial. Nous nous sommes un peu renseignés avec des parents plus aisés qui peuvent faire appel à une nounou, c'est 12 à 15 € de l'heure.

- Un autre élément que je livre à votre réflexion, il est intéressant, ce sont les tranches de quotient familial. On croise cela avec des éléments de l'INSEE qui viennent de sortir, que vous pouvez trouver très facilement sur le site de l'INSEE : la première tranche de 0 à 600 € représente 17% des familles fréquentant le Service Public, 13% pour la deuxième tranche, 20% pour la troisième, 17% pour la quatrième et 32% pour la dernière.

Ce qui montre et d'ailleurs on le voit si on compare cela avec d'autres communes, c'est que dans l'ensemble sur la commune, il reste malheureusement des personnes très modestes. Mais dans l'ensemble, les CSP+ comme on dit, gagnent du terrain si j'ose dire. Ce qui s'explique par le coût de l'immobilier, avec ses avantages et ses inconvénients.

Merci Sophie. Tu rapporteras ensuite celle de Caroline qui vient de subir une intervention et qui va bien.

**RAPPORTEUR : Claude FARCI**

## **SECURITE :**

## **3 - CRÉATION D'UNE BRIGADE CYNOTECHNIQUE A LA POLICE MUNICIPALE**

M. FARCI : Bonsoir. Une délibération concernant la création d'une brigade cynotechnique à la Police Municipale. Très attendu par la profession, le décret qui encadre les agents cynophiles de Police Municipale est paru au Journal officiel du 20 février 2022, annoncé par la loi dite de Sécurité Globale du 25 mai 2022. Le texte régit les conditions de

Fonctionnement des brigades cynophiles, existantes et futures. Toutes les dispositions du décret s'appliquent dans sa parution. Les collectivités employant une brigade avant l'entrée en vigueur, ont jusqu'au 1 janvier 2024 pour se mettre en conformité avec les dispositions des articles R511-34-1 à 7, c'est l'article du code de la sécurité intérieure pour les brigades cynophiles des Polices Municipales. La brigade cynophile de la Police Municipale des Pennes-Mirabeau est placée sous l'autorité du chef de service de chaque brigade. Elle est chargée de mission de dissuasion et de lutte contre la délinquance. Elle apporte un appui et un soutien aux patrouilles de surveillance des voies publiques. Elle a aussi pour mission prioritaire de lutter contre la délinquance de voie publique, elle effectue des patrouilles de surveillance générale et de dissuasion portées ou pédestres, pour assurer une présence visible et rassurante.

Monsieur le Maire : Merci pour ces précisions. Autrement dit, on a devancé la date de 2024, puisque on avait créé, comme tu l'as rappelé, notre brigade avant la sortie de ces textes, ce qui explique qu'on délibère ce soir. Des questions ? Des remarques ?

M. FUSONE : Oui, on se félicite parce qu'on avait dans le programme la création d'une brigade cynophile. Et tout ce qui va dans le sens de la sécurité des Pennois, on est pour. Néanmoins, une petite question puisque vous parliez du décret : Comment étaient couverts les maîtres-chiens qui étaient en place depuis un an et demi ? En fait, il y aurait dû avoir une délibération municipale, c'est la loi du 25 mai 2021, qui dit que : « Sur décision du maire, après délibération du Conseil Municipal ».

Monsieur le Maire : Je peux répondre tout simplement par le fait que la loi s'applique naturellement. Sans qu'il y ait délibération forcément, la loi s'impose. On appelle cela en droit, la hiérarchie des normes, la loi s'impose. Ici, c'est différent, il y a un décret nous demandant de délibérer, nous le faisons. Mais quand il y a une loi, la loi s'impose tout simplement. Pour avoir vu de près les charmants animaux, croyez-moi, je n'avais pas envie de me retrouver avec un problème en cas d'intervention.

***A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.***

Je tiens aussi à dire pour Mme Réaux que les chiens font l'objet d'une attention toute particulière.

**RAPPORTEUR : Audrey GIALLO**

## **ANIMATION :**

### **4 - TARIFICATION DES ACTIVITÉS DU POLE MUNICIPAL ANIMATION SENIORS**

Mme GIALLO : Bonsoir. Compte tenu de l'évolution de l'Espace Séniors, il est prévu de développer une offre d'activité complémentaire et de préciser les tarifs. Les sorties en bus sont au tarif de 15 €, uniquement à la demi-journée, cela comprend le transport et la visite. Ensuite, les activités faisant appel à des intervenants extérieurs sont à 3 € l'activité.

Monsieur le Maire : L'Espace Séniors qui a ouvert il y a quelques mois sous l'autorité d'Audrey et d'Agnès PASQUALETTO, est un véritable succès. Je crois qu'à ce jour, nous avons 300 inscrits. La commune étant ce qu'elle est, on a le Nord et le Sud, ce n'est pas l'esprit de clocher, c'est que c'est comme ça. Cela a répondu à un besoin que, très honnêtement, je ne pensais pas aussi important. Nous sommes donc ravis.

***A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.***

**AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'HABITAT :**

**5 - DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE BC 159**

M. LEONETTI : Bonsoir. Cela concerne la désaffectation et le déclassement d'un bien de la commune d'environ 50 m<sup>2</sup> qui se trouve sur la parcelle BC159. Il y a une demande de Mme GUIDONNE qui souhaite racheter. C'est pour cela que l'on doit faire une désaffectation et un déclassement. C'est la « Boîte à coquilles » qui se trouve à la vente.

Monsieur Le maire : Ce qu'on va faire, étant donné que la 6 découle de la 5 et que la 6 nécessitait la 5, tu la présentes et bien entendu, on votera une par une.

***A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le conseil municipal.***

**6 - CESSION D'UN BIEN IMMOBILIER DE LA COMMUNE - PARCELLE BC 159**

M. LEONETTI : Passons à la cession de cette parcelle qui est proposée à Mme Guidonne pour 15 000 €. Sachant que les prix des domaines étaient de 12 500 €, on a proposé 15 000 € et elle a accepté.

Monsieur le Maire : Hors fonds de commerce, bien évidemment, ce sont vraiment les 50 m<sup>2</sup> de foncier.

Questions ? Remarques ?

Mme REYNAUD : Je voulais savoir quel était le montant de la redevance qui était due ? Pouvez-vous nous répondre s'il vous plaît ?

Monsieur le Maire : Oui, on vous répondra même par écrit si vous le souhaitez. Je n'ai pas le chiffre en tête.

Mme REYNAUD : Il y avait donc une redevance ?

M. LEONETTI : Oui, tout à fait, depuis 89.

Mme REYNAUD : Dans la suite de ces deux délibérations, nous allons voter pour la 5, mais contre la 6. Normalement, on doit avoir la transmission au contrôle de légalité de la désaffectation, et faire dans un deuxième temps la cession. C'est un arrêté du Conseil d'État du 11 mai 2011 qui dit qu'on ne peut pas déclasser et vendre dans une même délibération et une même date.

Monsieur le Maire : J'avais fait la remarque. Vérification faite, il y a d'autres textes qui contredisent ceci. C'est pour cela que l'on a pris les deux.

Mme REYNAUD : Ainsi, la communication n'a pas pu avoir lieu pour permettre une mise en concurrence de la vente. Je trouve que ce n'est pas correct.

Monsieur le Maire : « La Boîte à coquilles », aujourd'hui, est un vieux commerce Pennois que je connais depuis quasiment toujours. Lorsque la demande m'a été faite par ces Messieurs Dames qui sont là depuis longtemps, je n'ai pas hésité. Je comprends que pour des questions juridiques - et je connais votre pointillisme juridique - vous puissiez faire cela. Honnêtement, je me réjouis que ce commerce continue à vendre des coquillages. Je n'en dirai pas plus, mais juridiquement on verra si vous avez raison ou tort puisque, comme je vous dis, d'après mes services - je ne suis pas juriste - j'ai des éléments différents. D'après notre notaire même.

***A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :***

**POUR : 28**

**CONTRE : 6 - M. AMARO - FIORILE REYNAUD - CABRAS - DELAVEAU -  
SCAMARONI - GORLIER LACROIX**

**ABSTENTION : 0**

**7 - DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL  
D'UNE PARTIE DU CHEMIN TRAVERSANT LES PARCELLES AP 93 ET 236**

M. LEONETTI : La Métropole souhaite acquérir une partie des parcelles du chemin et de l'intérieur du périmètre de la déchèterie afin de régulariser une situation de fait. Ce sont des chemins traversants qui permettent de joindre ces parcelles : les chemins DP1, DP2, DP3, d'une contenance de 34, 35 et 54 m<sup>2</sup>.

***A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.***

**8 - CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ENEDIS - PARCELLE AK 264**

M. LEONETTI : ENEDIS souhaite passer avec la commune une convention d'occupation du domaine public sur une partie de la parcelle AK264 qui se trouve à Plan de Campagne, afin d'y implanter un transformateur.

***A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.***

**9 - SERVITUDES D'AQUEDUC SOUTERRAIN ET DE PASSAGE CONCÉDÉES PAR LA  
COMMUNE AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ DU CANAL DE PROVENCE (SCP)**

M. LEONETTI : La Société du Canal de Provence souhaite réaliser un transport d'eau brut d'origine Verdon depuis Marseille Nord et Est du canal de Provence afin de sécuriser tous les usagers du périmètre existant sur le pourtour de l'étang de Berre. Dans ce contexte, la SCP demande à la commune une servitude d'aqueduc souterrain et de passage sur une parcelle communale afin d'y implanter l'ouvrage. Cela se trouve sur les terrains 5 et 6 du Giraudet.

***A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.***

**10 - PROTOCOLE D'ACCORD INCLUANT PROMESSE DE BAIL EMPHYTÉOTIQUE  
POUR L'IMPLANTATION D'UNE CENTRALE AU SOL SUR LE SITE DIT DE LA  
« GRANDE COLLE »**

M. LEONETTI : Lors du dernier Conseil Municipal, nous avons présenté la centrale photovoltaïque que l'on souhaite installer sur le terrain de la « Grande colle », sur une superficie de 11,7 hectares. En janvier 2022, nous avons lancé un AMI (Appel à Manifestation d'intérêt) avec l'aide du service ingénierie de la Métropole. Sur ce, il a été créé un comité de pilotage et treize candidats ont répondu. Après étude des candidatures, quatre ont été retenues. Lors de la sollicitation, nous avons retenu la société CVE qui est une entreprise Marseillaise, et LUMIASOL qui est une entreprise Pennoise qui se situe à l'Agavon.

Sur le choix de la société CVE et de LUMIASOL, la première des choses était que les Pennois pourront participer et avoir des parts dans la société, ainsi que la Mairie. Sur les projets qui ont été présentés, ce sont eux qui avaient vraiment travaillé le projet sur sa technicité et aussi tenu compte de la biodiversité. Honnêtement, ce sont eux qui avaient le projet le plus travaillé. Avec ceci, il y a une enveloppe pour le mécénat, un très beau volet pédagogique avec les écoles ainsi que les Pennois qui le souhaitent qui pourront aller visiter, une redevance communale aux tarifs du marché, avec un minimum de 19% et un maximum de 40,7%, ce qui équivaut à environ 100 000 € par an, et une immobilisation de 600 000 €. Le comité de pilotage a de nouveau très bien travaillé puisqu'on était sur la base du projet à 250 000 €, et

après discussion, nous avons réussi à avoir 600 000 €. Il y a un bail emphytéotique de 40 ans. Cela correspond vraiment aux attentes de la Ville, un projet au combien intéressant vue la crise énergétique que nous subissons.

Je tiens quand même à remercier tout le service finance et Mme Nadia GREFEUILLE, qui a très bien travaillé, ainsi que le service ingénierie de la Métropole qui nous a apporté une aide vraiment intéressante.

Monsieur le Maire : Des questions, des remarques ?

Mme DELAVEAU : On va se positionner contre, mais juste pour une question de choix du terrain. On considère que sur ce terrain la nature reprend ses droits, elle repousse. On trouve vraiment dommage que ce soit installé sur ces 11 hectares. On aurait plutôt proposé sur des parkings de la Mairie, à Tine Rossi, sur l'ancienne cimenterie à Plan de Campagne ; des lieux où il existe beaucoup d'espace pour pouvoir se permettre de mettre en place ce genre de panneaux.

M. LEONETTI : C'est votre droit. La nature reprend ses droits, je veux bien. Cependant, c'est une partie qui a été choisie où il n'y a pas d'arbres, sinon de la garrigue et des arguerras. Vous parliez des ombrières, des parkings, il faut quand même savoir que nous avons lancé - arrêtée par la suite en raison de COVID - une étude pour voir les bâtiments qui pourraient supporter des panneaux photovoltaïques. A ce jour, en ce qui concerne les ombrières, il faut savoir que certains bâtiments ne les supportent pas. Avec le service Métropole ingénierie, nous travaillons ensemble sur la reprise des études pour voir toutes les possibilités que l'on aura. On devrait en sortir de nombreuses au vu du travail qui a déjà été fait avec eux. C'est lancé et en route, ils vont nous apporter d'autres propositions que l'on aura la possibilité de suivre bien sûr.

Mme DELAVEAU : Ce seront d'autres installations supplémentaires, en plus ?

M. LEONETTI : Oui, d'autres installations. On verra si nous sommes en autoconsommation, ou alors de vendre le courant, on étudiera en fonction de ce qu'ils vont nous présenter.

Monsieur le Maire : Je reprendrai votre argumentaire dans quelques instants, mais **M. FUSONE** veut la parole.

M. FUSONE : Vous faites un bail emphytéotique donc on voit qu'il est possible d'en faire. Ce que l'on vous avait proposé pour la société Comme Avant, plutôt que de vendre à 800 000 € des terrains constructibles à des proches... Au lieu de les vendre à 6 000 000 €, vous les avez vendus à 800 000 € et des espaces naturels. Pour information, en 2012, la France était exportatrice d'électricité. Vous soutenez Macron, vous l'avez soutenu. Le premier meeting d'Emmanuel MACRON était aux Pennes-Mirabeau. Vous l'avez encore soutenu...

Monsieur le Maire : Quelle date ?

M. FUSONE : Novembre 2016 je crois. Oui, je suis bon. Vous avez aussi demandé un nouveau quinquennat d'Emmanuel MACRON, et je crois que c'est aussi en novembre 2021, dans le JDD... Oui, j'ai mes sources. Il y avait la fermeture de Fessenheim. Emmanuel MACRON avait fait savoir au président d'EDF que le nucléaire était fini, qu'il fallait peu investir dans le nucléaire, ne plus former de personnels dans le nucléaire. Résultat, nous avons, grâce à cette politique que vous soutenez, 32 réacteurs qui sont arrêtés. Désormais, nous sommes même devenus importateur d'électricité, et ce sont des centrales à charbon qui nous le fournissent. Au niveau de l'explosion des coûts de l'énergie, encore une fois de plus, vous êtes responsable, vous soutenez l'Union européenne, vous soutenez Emmanuel MACRON. Et l'Union européenne nous indexe le prix de l'électricité sur le prix du gaz ; ce qui est complètement dingue. Alors que nous produisons de l'électricité avec des centrales

Nucléaires et avec des barrages. Le prix du gaz étant en train d'exploser, le prix de l'électricité, de facto, explose. Tout cela est juste par pure idéologie.

Monsieur le Maire : Peut-on revenir à la délibération ?

M. FUSONE : Oui, on y vient. Seulement, ce n'est pas moi qui parle du choc énergétique, c'est M. LEONETTI, et vous ne lui avez pas dit : « Peut-on revenir à la délibération ? ». On est d'accord, merci. Et puis, si pouviez arrêter de me couper, cela serait gentil. Ainsi, vous n'avez absolument rien anticipé, c'est à dire que pendant des années, vous n'avez plus voulu de nucléaire mais vous n'avez absolument rien anticipé. Vous pensiez peut-être que l'électricité - je ne sais pas - allait tomber du ciel, faire des éclairs ou je ne sais quoi. On se retrouve à l'heure actuelle avec aucun bâtiment, avec rien du tout, aucun panneau solaire sur la commune. Allez dans les communes aux alentours, certaines sont même moins riches que les Pennes-Mirabeau, on y trouve des bâtiments qui sont autonomes en électricité et en eau chaude. Pourquoi n'est-ce pas le cas aux Pennes-Mirabeau ? Alors maintenant que vous êtes au pied du mur, vous le faites, mais ce n'est quand même pas normal.

Après, le choix. Après les incendies, après la destruction de tout l'écosystème, en ayant encore eu un incendie cet été : privilégiez déjà des parkings, privilégiez des toits de bâtiments. Au lieu de cela, vous préférez encore condamner des espaces naturels ou encore détruire des espaces naturels. Nous trouvons cela vraiment dommage.

Ainsi, nous nous abstiendrons parce qu'il faut certes essayer de trouver d'autres sources d'énergie, mais pour le choix de l'emplacement, le terrain n'est pas bon à notre sens.

Monsieur le Maire : Vous avez terminé. Je peux conclure ou tu veux rajouter quelque chose ?

M. LEONETTI : Je voudrais juste dire pour votre information, sur la première question dont vous avez parlé en ce qui concerne les terrains Comme Avant, que Comme Avant a arrêté de vouloir acheter les terrains donc il n'y a pas de vente d'une part.

Deuxièmement, je ne suis pas d'accord avec vous. Comme je vous l'ai dit dans ma présentation sur la délibération, le choix de CVE s'est fait car ils vont tenir compte de cette biodiversité. Il faut savoir que sous les panneaux, il y aura quand même une biodiversité

Monsieur le Maire : Bien. Je conclus suite à vos trois interventions. D'abord, merci. Merci d'avoir porté ce lourd dossier. Merci également, et en particulier, au service Finance. Je vais essayer de reprendre point par point ce qui a été dit, et si possible, dans l'ordre. Sans renvoyer dos à dos, ce qui a été dit en général.

Le choix du terrain. Ce sont plus de 11 hectares.

Si vous me dites : « Je suis contre les parcs photovoltaïques », cela je peux l'entendre. Mais sur de telles surfaces, on ne met pas en comparaison des installations sur des toits - qui, soit dit en passant, ne donneraient que de l'autoconsommation. Mais vous avez raison, il faut le faire et on va le faire. C'est un projet qui avait été lancé en 2017, et puis qui, pour un certain nombre de raisons, n'a pas été suivi d'effets. On le relance.

Par contre, un parc de 11 hectares, on est contre ou on le met à l'endroit le plus propice.

Alors, je vous pose la question, j'ai le droit quand même de vous poser une question. Si vous êtes contre, on n'en parle plus. Mais si vous êtes pour ce type d'installation, où l'auriez-vous mis ? Vous qui connaissez bien la commune.

Mme COCH : Une interaction avec les commerçants de Plan de Campagne aurait permis de recouvrir les parkings de Plan de Campagne de panneaux solaires protégeant les parkings. Nous aurions eu une superficie qui serait quand même très importante. D'autant plus qu'effectivement, nous parlons de biodiversité. Vous nous dites M. LEONETTI, que la biodiversité peut s'ouvrir aussi sous les panneaux solaires.

Monsieur le Maire : Je ne vous le fais pas dire.

Mme COCH : Il y a un nombre d'études qui montrent effectivement que l'effet joule requis par les panneaux solaires sur des communes avec un ensoleillement tel que le nôtre, et avec des températures que nous connaissons, peut justement gêner largement la biodiversité de ces terrains. Alors je suis d'accord, il n'y a pas de consensus puisque, effectivement, il existe aussi un aspect à prendre en compte sur la production électrique par le photovoltaïque. Il y a non seulement une production électrique qui est aujourd'hui de plus en plus nécessaire, nous sommes tout à fait d'accord. Il y a aussi une production de subventions par ces panneaux-là, puisque forcément, ils sont largement subventionnés. Et effectivement, l'effet tout simplement humain de pouvoir gagner un petit peu plus d'argent grâce aux subventions en plus de la production, est tout à fait cohérent dans un esprit mercantile. Donc oui, je soutiens que non. Ce genre de dispositifs sur des terrains naturels n'est pas cohérent à terme. Après, on est d'accord ou on n'est pas d'accord, on en avait déjà parlé la dernière fois. Nous ne sommes pas d'accord sur cette optique-là.

En ce qui me concerne, avec un bail emphytéotique de 40 ans, car nous sommes basés là-dessus, nous avons aussi en tête tout simplement le futur des panneaux solaires puisqu'il va falloir les entretenir, d'une part. Mais il va falloir à terme - ce qui est écrit dans la convention, je l'ai vu, ne vous inquiétez pas - voir que cet effet joule qui va justement être menaçant pour la biodiversité, va l'être aussi pour l'entretien des panneaux solaires ; ce qui risque malheureusement à terme, de poser aussi des problématiques de suivi de cette convention.

Monsieur le Maire : Je suis obligé de reconnaître que vous êtes plus dégourdie que votre voisin. J'ai le droit de porter un jugement, ce que vous venez de dire est très habile. Alors si vous voulez, je vais reprendre point par point votre réponse avant de passer à d'autres domaines.

Le bail emphytéotique d'un équipement comme celui-là n'a rien à voir avec un bail emphytéotique d'une location de terrain à Comme Avant. Et Comme Avant a abandonné ce projet, on ne le vend plus.

Deuxième point, les panneaux photovoltaïques des parkings de Plan de Campagne. Deux éléments :

- Premièrement, vous ne devez pas aller souvent à Plan de Campagne car nous en avons installés un paquet, mais ce en quoi je vous félicite, car ce n'est pas forcément un lieu de promenade.

- Deuxièmement, ces panneaux relèvent du privé, vous n'avez qu'à voir le parc de panneaux photovoltaïques... Dans ce cas, nous sommes dans le public et je vais continuer en insistant sur un point que, évidemment, vous vous êtes bien gardée de soulever, c'est l'aspect économique du projet.

Mais je continue puisque j'ai dit que je déroulais tout.

L'aspect environnemental a été abordé. Je suis moi-même allé voir à Puyloubier le parc qui a été fait, apparemment, avec la satisfaction de tout le monde. Il existe toujours des gens qui sont contre, mais il faut savoir ce que l'on veut.

Cette fois-ci, je vais répondre à M. AMARO concernant les sources d'énergie et la digression qu'il a fait au niveau de l'Europe. Si vous voulez me mettre dos au mur concernant l'Europe, alors là je n'ai aucun problème cher M. FUSONE, je suis profondément pro-européen. L'Europe d'aujourd'hui ne me convient pas complètement. Je sais que votre fonds de commerce électoral est anti-européen, mais à un moment donné, il faut savoir choisir son camp et mon camp n'est pas le vôtre. Je suis pro-européen en effet, même si je souhaiterais une Europe un petit peu différente.

Mme COCH : Excusez-moi, vous êtes en train de répondre à M. FUSONE, nous sommes bien d'accord ? Non pas à M. AMARO qui n'est pas là ?

Monsieur le Maire : C'est un lapsus, vous avez bien fait de me reprendre. À M. FUSONE, bien évidemment.

Concernant l'énergie nucléaire, vous savez, on peut soutenir un candidat à la présidence de la République, et une idéologie. Vous avez parlé d'idéologie et je vais reprendre le terme de nature socio-démocrate voire socio libérale, sans tout accepter de ce qu'il propose.

J'ai été parlementaire, et on ne m'a pas fait voter ce que je n'avais pas envie de voter. Sachez-le, c'est comme ça. Concernant le nucléaire, j'ai toujours pensé que l'énergie nucléaire avait sa place dans les sources d'énergie pour notre pays. Le fait, effectivement, de certaines dérives, enfin, de ce qu'on peut considérer comme des dérives, c'est-à-dire d'acheter de l'électricité nucléaire qui a été fabriquée à partir de centrales à charbon. Oui, c'est vrai, cela paraît ubuesque, mais ce n'est jamais que le résultat du produit de solidarité européenne. Vous savez, l'Europe n'a pas eu que des avantages, loin de là. Et là, c'est effectivement un inconvénient. Vous voyez, je vous donne le quitus là-dessus, mais ça ne m'empêchera pas de devenir pro-européen. Après, je parle rarement de la guerre d'Ukraine, parce que cette terrible guerre d'Ukraine, on veut lui attribuer tous les inconvénients. Enfin, pardonnez-moi, nous connaissons vos accointances, les accointances de votre parti... Mais Madame, vous soufflez, mais ce n'est pas moi qui ai parlé de politique nationale. C'est votre voisin. Moi, je ne voulais parler que de la délibération. Je réponds tout simplement en faisant allusion aux accointances, y compris financières, de votre parti avec la Russie de M. POUTINE. Mais, il n'y a rien de méchant...

M. FUSONE : C'est vous qui avez acheté du gaz russe.

Monsieur le Maire : Je vous parle de financement de parti.

M. FUSONE : Vous avez soutenu l'effort de guerre russe en achetant du gaz russe.

Monsieur le Maire : Pour le moment, ils sont en train de saboter les pipelines...

Je voulais quand même répondre au niveau national et international car, bien que ce ne soit pas à l'ordre du jour, je n'ai pas envie de vous laisser dire n'importe quoi. Et, effectivement, mon choix est extrêmement clair là-dessus.

Je termine en parlant de ce que vous avez peu évoqué, c'est à dire l'intérêt économique.

L'intérêt économique, c'est quand même une indemnité d'immobilisation de 600 000 €, plus une redevance annuelle - c'est une cote mal taillée puisque tout dépendra du prix de l'électricité, mais vous avez visiblement bien étudié le truc - d'environ 120 000 € sur 40 ans. C'est quelque chose qui va rapporter sur la durée du bail 6 000 000 € à la commune. Par ces temps de restrictions budgétaires, ce n'est pas mal.

Le dernier point qui me paraît de loin le plus important - je regrette d'ailleurs que Mme INAUDI ne soit pas là, je pense qu'elle m'aurait donné raison - c'est qu'aujourd'hui, la bonne solution en matière environnementale et transition énergétique, c'est un peu tout à la fois.

Vous avez raison vous savez. Quand je prends du retard sur quelque chose et que l'on me le dit, je le reconnais. On aurait pu en 2017 aller jusqu'au bout de la couverture. J'ai demandé que cette étude qui avait été faite à l'époque par M. CORDONNIER, et qui nous a d'ailleurs beaucoup aidé dans ce projet, soit relancée, et on va étudier cela d'extrêmement près, sachant qu'on va plus exactement faire des questions d'autoconsommation des bâtiments. Bien sûr qu'on va le faire, mais vous comprenez bien que quand on a une proposition comme celle-là, on la prend. En sachant que la commune est extrêmement vaste, je rappelle que 50%, même plus, est en zone naturelle ou agricole. On a choisi ces 11 hectares, on verra ensuite. Je pense que c'est plutôt une bonne opération.

Voilà, je crois qu'on a fait question-réponse, j'avais dit que je conclus. Et les chasseurs ont approuvé.

***A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :***

**POUR : 26**

**CONTRE : 6 - M. AMARO - FIORILE REYNAUD - CABRAS - DELAVEAU -  
SCAMARONI - GORLIER LACROIX**

**ABSTENTION : 2 - M. FUSONE - COCH**

**CULTURE :**

**11 -ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION SYNDICAT D'INITIATIVE**

M. LONG : Bonsoir. La délibération 11 concerne l'attribution d'une subvention à l'association du Syndicat d'initiative des Pennes-Mirabeau, représentée par Jacques PALMESANI, son Président, pour un montant de 1 200 €.

***A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.***

**12 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION SYNDICAT D'INITIATIVE/MISE A DISPOSITION D'UN AGENT D'ACCUEIL**

M. LONG : Il s'agit de nouveau d'une attribution de subventions au Syndicat d'initiative pour couvrir les frais de mise à disposition de l'agent d'accueil, pour un montant de 36 070 €, qui correspondent évidemment à la rémunération de cet agent.

***A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.***

**13 -MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE MUNICIPALE A L'ASSOCIATION NATURE ET PROVENCE**

M. LONG : Il s'agit de la mise à disposition d'une salle municipale à l'association Nature et Provence représentée par Mme Maria Dolores MILLERA, pour son assemblée générale compte tenu du nombre important d'adhérents.

***A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.***

**14 -TARIFS ÉCOLE D'ARTS PLASTIQUES**

M. LONG : Il s'agit des tarifs de l'Ecole d'arts plastiques qui évoluent. Compte tenu du contexte, je ne reviendrai pas dessus, nous avons légèrement augmenté les tarifs. Comme vous avez pu le constater, ils sont passés de 50 € à 62,50 € pour les ateliers de la commune, de 100 à 125 € pour les ateliers hors commune, tout en restant inférieurs pour les bénéficiaires du RSA.

***A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.***

**15 -TARIFS LOCATIONS SALLES MUNICIPALES**

M. LONG : On revoit les tarifs de location des salles municipales avec des augmentations, non pas généralisées mais sur certains points.

Monsieur le Maire : Questions ?

Mme DELAVEAU : Ce n'est pas réellement une question, c'est juste pour vous faire part que l'on va s'abstenir sur celle-ci car cela ne semble pas opportun de faire supporter directement le coût de toutes ces hausses à la population Pennoise, lorsqu'elle voudrait louer des salles pour des festivités.

M. LONG : Tout simplement, les tarifs n'avaient pas été augmentés depuis de nombreuses années. Il y a une évolution des coûts des fluides, il faut nettoyer les salles, les entretenir ; il paraissait normal qu'il y ait cette évolution à un moment donné.

On a choisi cette année, on a le droit de ne pas être d'accord, mais la réalité concrète de la gestion des salles s'impose et nous sommes quand même largement au-dessous des tarifs du privé.

Mme DELAVEAU : Mais elles ne sont pas dans le même état.

M. LONG : Le planning de location est assez rempli. Je pense que les Pennois et les associations, en tout cas, y trouvent leur intérêt puisque les salles ne désemplissent pas.

Monsieur le Maire : Vous n'avez pas complètement tort sur l'état des salles. Je voulais évoquer à ce propos le chalet Frédéric Mistral qui a échappé à l'incendie de 2016, et qui se heurte à l'incapacité d'être reconstruit, sinon on l'aurait fait. On est en train de mettre en place un dispositif qui va considérablement améliorer l'esthétique et donc l'usage.

Je voudrais rappeler un chiffre, je lis très exactement : On va avoir pour 2022, 1 000 000 € de plus, l'électricité passant de 630 à 1262 €, c'est à dire le double, et le gaz lui triple, on passe de 127 à 442 €. Il est vrai que l'Europe, et la France donc, va prendre moins de gaz à votre ami Poutine. On va le prendre à des pays qui ne sont pas forcément toujours plus recommandables. Vous voyez, j'ai l'honnêteté intellectuelle de le dire, c'est ça la géopolitique hélas. C'est à dire qu'on est obligé, au nom de la realpolitik, de faire semblant de regarder à côté de drames qui se passent.

M. FUSONE : La realpolitik, je rappelle, c'était au mois de juin ou au mois de mai. Vous avez fait voter une délibération pour acheter du gaz russe parce que vous êtes dans la realpolitik. Oui, Gaz de Bordeaux. Je sais que vous avez des problèmes, que vous ne vous souvenez plus trop.

Monsieur le Maire : A mon âge, vous savez... Mais je vous souhaite d'en avoir fait autant à mon âge, et de faire la même carrière politique, je vous le souhaite.

M. FUSONE : Vous voyez, c'est une différence. Je ne cherche pas à faire une carrière politique, je le fais par conviction. Vous, c'était une carrière, c'était pour faire de l'argent, elle est là la différence entre nous.

Monsieur le Maire : M. FUSONE, je ne sais pas quel était votre métier avant d'être collaborateur de groupe à la Région, mais le mien est médecin. Je gagne trois fois moins à faire ce que je fais que faire de la médecine. Alors gardez vos réflexions pour vous.

M. FUSONE : Un médecin généraliste gagne moins qu'un sénateur ?

Monsieur le Maire : J'ai été sénateur durant six ans. Un médecin généraliste gagne, à temps plein, plus qu'un sénateur, cela ne fait pas l'ombre d'un doute. Je peux vous le prouver avec mes fiches d'impôts si vous avez du temps à perdre. Mais la question n'est pas là, et je suis un peu curieux que vous procédiez de ces attaques ad hominem. Je n'ai pas honte d'avoir été sénateur, et vous avez des sénateurs vous-même dans votre groupe, y compris ceux qui vous ont fait quelques misères. Passons. Ne parlons pas d'affaires d'argent personnel, car c'est déplacé.

M. FUSONE : Non, ce n'est pas déplacé.

Monsieur le Maire : J'ai un Bac +9, j'ai bien gagné ma vie comme médecin, et honnêtement.

M. FUSONE : Je ne suis pas là pour faire une carrière.

Monsieur le Maire : Vous avez été élu Conseiller régional en ayant fait l'effort d'être né et, mon Dieu, le travail que vous faites à la Région, pour le moment, nous n'en entendons pas beaucoup parler.

M. FUSONE : La différence est que je suis ici au Conseil Municipal car je me suis présenté, et que vous avez récupéré la Mairie de votre beau-père, que vous avez ciré les pompes à GUERIN ! pour être sénateur et être vice-président du Conseil Général. Je n'ai pas de leçon à recevoir de vous, vous avez été élu sur des scrutins de listes également.

Monsieur le Maire : J'ai été élu sous mon nom à la Mairie. J'ai été sous mon nom au Conseil Général. J'ai été élu sur une liste au Sénat, effectivement. Mais, je trouve que c'est une mauvaise querelle, que de venir discuter de ce que j'ai pu gagner d'argent dans ma vie, par mon métier de médecin ou par mes fonctions d'élu. Je trouve ça assez minable.

M. FUSONE : C'est vous qui parlez de carrière politique. Que voulez-vous que je fasse ? Que je ne défende pas ? Dans ce cas, il ne faut pas faire de politique et ne pas attaquer les autres.

Monsieur le Maire : Vous avez raison mais je vous réponds. L'argent que j'ai gagné dans ma vie, je l'ai gagné honnêtement. Et même si vous faites allusion à des pseudos troubles de la mémoire que j'aurais, rassurez-vous, elle reste excellente, meilleure que ce que vous croyez d'ailleurs. Je suis désolé de vous le dire mais j'ai gagné ma vie honnêtement. Non pas faute qu'un certain nombre de gens de l'opposition dont vous êtes, ont essayé de faire mes poubelles.

M. FUSONE : Je me souviens d'une chose, car à ce moment-là, on est en train de parler... Nous n'avons pas fait les poubelles, mais je vous rappelle qu'ici même, vous vous êtes votés des indemnités illégales. Souvenez-vous. Vous vous êtes voté des indemnités illégales. Je dis vous, je dis votre majorité sur l'ancienne mandature, car vous n'étiez pas Chef-lieu de canton et vous avez été rappelé par le préfet. Vous essayez d'attaquer, à un moment donné, quand on attaque, il faut être blanc-bleu. Dites que vous ne vous êtes pas votés des indemnités illégales ?

Monsieur le Maire : Je n'ai pas voté d'indemnités illégales, je n'ai jamais eu de rappel à l'ordre par la Préfecture.

M. FUSONE : A un moment donné cela pique car vous vous étiez votés des indemnités. Il est vrai qu'à l'époque, vous étiez Conseiller municipal et Sénateur, et vous ne touchiez donc rien. Mais vous l'aviez voté, et vos collègues ont touché de l'argent qu'ils n'avaient pas à toucher, des indemnités illégales. Ne venez pas me faire la morale, à moi, sur quoi que ce soit, à un moment donné, il faut être blanc-bleu. En d'autres termes, quand on se vote des indemnités qui sont illégales, on tape dans la caisse.

Monsieur le Maire : M. FUSONE, c'est vous qui faites de la morale et qui insinuez des choses fausses.

M. FUSONE : Attention, je peux vous traiter de menteur car je l'ai déjà prouvé. Mais vous êtes en train de me traiter de menteur, attention !

Monsieur le Maire : Je vous dis simplement que je n'ai jamais eu à faire à la Justice pour des indemnités illégales, point, contrairement à ce que vous insinuez, c'est tout.

M. FUSONE : Je n'ai pas dit par la Justice, j'ai dit que vous aviez été repris par le préfet.

Monsieur le Maire : Je suis désolé mais si le préfet a des choses à dire...

M. FUSONE : Il avait retoqué la délibération. De mémoire, il existe une délibération où vos élus avaient dû rembourser. A un moment donné, cela suffit.

Monsieur le Maire : Je ne pense pas que nos élus n'aient jamais eu quelques demandes de remboursement de quoi que ce soit. Nous n'allons pas faire appel à des expertises financières, mais la querelle est mauvaise et surtout l'amalgame est terrible.

M. FUSONE : Vous m'attaquez, je me défends.

Monsieur le Maire : Mais je ne vous attaque pas, c'est vous qui m'attaquez sur l'argent que j'ai gagné, et comment j'ai gagné ma vie comme médecin en travaillant sans doute beaucoup plus que vous dans ma vie.

M. FUSONE : Si je me suis engagé en politique, ce n'est pas pour faire carrière. Quand je vois l'état de la France, je vous dis franchement, avec ce qu'il va se passer, avec toutes les politiques que vous avez soutenues, nous allons dans les abîmes, nous allons droit au mur. Et si j'ai fait de la politique, c'est pour aider mon pays. J'ai été militant bénévole pendant des années, la politique m'a coûté de l'argent.

Monsieur le Maire : Nous connaissons votre sincérité et nous connaissons surtout votre appétit à prendre cette Ville le coup d'après. Je vais vous dire, on verra bien. Je suis respectueux de la démocratie, en France comme en Europe. L'Italie vient de basculer dans un parti proche du vôtre, nous verrons ce qu'ils vont être capable de faire puisque vous aimez faire de la politique internationale. La seule chose que je vous reproche, car ce n'est pas la première fois que vous le faites, et effectivement cela commence à m'agacer, ce sont les allusions que vous faites à l'argent que j'ai gagné soi-disant indûment. Travaillez autant que ce que j'ai pu travailler...

M. FUSONE : Je n'ai jamais dit cela.

M. FUSONE : Maintenant, il faut écouter, nous ne sommes plus filmés... Je suis en train d'enregistrer et nous reviendrons avec des caméras.

Monsieur le Maire : Non mais vous n'êtes pas le seul à enregistrer. Nous le faisons même d'une façon légale.

M. FUSONE : Pourquoi ? Vous insinuez que cela est illégal. Si je veux, je peux venir avec une caméra, le Conseil Municipal est public.

Monsieur le Maire : Faites ce que vous voulez, vous n'aurez pas l'air con de filmer dans votre petit coin la séance.

M. FUSONE : Vous nous parliez de Poutine, c'est vous le Poutine des Pennes.

Monsieur le Maire : Moi, le Poutine des Pennes. Les Pennois apprécieront. Jusqu'à présent, ce n'est pas ce qu'ils ont jugé. Alors le Poutine des Pennes va mettre au vote 1 000 000 € de plus de budgets fluides pour 2022. Comme quoi, nous n'étions partis de pas grand-chose, c'était l'augmentation du tarif des salles, et nous arrivons au Poutine des Pennes. Mais ce n'est pas diffamatoire. Allez, je mets ça sur le compte de votre jeunesse et de votre, comment dirais-je, émotivité. Je me garderai bien de vous traiter d'Hitler de la région, cela ne me viendrait même pas à l'idée. Merci pour le Poutine des Pennes, être accusé de crime contre l'humanité et de crime de guerre... Les Pennois apprécieront.

***A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :***

**POUR : 28**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 6 - M. AMARO - FIORILE REYNAUD - CABRAS - DELAVEAU - SCAMARONI - GORLIER LACROIX**

**FINANCES :**

**16 - CONVERSION D'UNE CONCESSION TRENTENAIRE SISE AU CIMETIÈRE CHEF-LIEU EN CONCESSION PERPÉTUELLE - MONSIEUR MICHEL THAT**

M. LEONETTI : Il s'agit de la conversion d'une concession trentenaire perpétuelle demandée par Mme Ariane KOUZEMINE née THAT, et il lui sera remboursée la somme de 409 €.

***A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.***

**17 - MISE À JOUR DE L'INVENTAIRE DE LA COMMUNE - SORTIE DES BIENS DE FAIBLE VALEUR**

M. LEONETTI : Ce sont les mises à jour de l'inventaire de la commune et des sorties des biens de faible valeur, qui ont été totalement amortis, y compris entre 2011 et 2020, pour un montant de 570 119,42 €.

M. FUSONE : Juste une question M. LEONETTI, pouvez-vous nous confirmer que le mur d'escalade n'a jamais été utilisé aux Pennes-Mirabeau, au gymnase Alain Colas ?

M. LEONETTI : Je ne vois pas le rapport avec la délibération.

M. FUSONE : Vous pouvez répondre à ma question, vous verrez le rapport après. Il n'a jamais été utilisé, nous sommes d'accord ?

M. LEONETTI : Non.

M. FUSONE : Vous avez ainsi acheté du matériel, page 12, pour le mur d'escalade du gymnase Alain Colas. Vous avez quand même acheté du matériel pour un mur d'escalade qu'on ne pouvait pas utiliser.

M. LEONETTI : Au départ, quand nous l'avons installé, nous pensions qu'il allait être utilisé aussi bien par les écoles et puis finalement...

Monsieur le Maire : Arrêtons avec cela. Le mur d'escalade a été une erreur. Voilà, point final. Et que je reconnais. Il existe des gens qui reconnaissent être parfaits... Le mur d'escalade a été une erreur, nous avons effectivement été mal conseillé. Cela a été une fausse bonne idée, vous n'avez qu'à l'exploiter... Je le reconnais, il n'y a que ceux qui ne font rien à qui il n'arrive rien. Comme vous ne faites pas grand-chose, vous rentrez dans cette catégorie.

M. FUSONE : J'en fait beaucoup, ne vous inquiétez pas.

Pour les dépenses : votre cafetière ? Votre cafetière, des chaises, des fauteuils à 800 €, des Playstation... Après, vous expliquez aux Pennois qu'il n'y a pas d'argent.

***A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :***

**POUR : 32**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 2 - M. FUSONE - COCH**

## **18 - CONVENTIONS DE GESTION DES DROITS DE RÉSERVATION - OPÉRATION « LE BELLAGIO »**

M. LEONETTI : Cela a trait à des commissions de gestion des droits de réservation sur l'opération du « Bellagio », en contrepartie des garanties d'emprunts avec la société UNICIL, qui a créé 38 lots sur le « Bellagio ». De ce fait, nous devons signer cette convention de gestion de droits entre la commune et la société UNICIL. Pour rappel, nous avons : 12 PLS, 17 PLUS et 9 PLAI.

***A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :***

**POUR : 32**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 2 - M. FUSONE - COCH**

## **19 - DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJET RÉGIONAL « RESTAURER LE CYCLE NATUREL DE L'EAU EN MILIEU URBAIN POUR UNE VILLE PLUS RÉSILIENTE ET PERMÉABLE »**

M. LEONETTI : Le Conseil Régional PACA a lancé un appel à projets destiné à soutenir financièrement les communes souhaitant restaurer le cycle naturel de l'eau en milieu urbain. De ce fait, la commune en travaillant avec le CAUE, a proposé un dé busage du Merlançon - qui part du haut du Pilon jusqu'en bas à Castel Hélène - afin d'y aménager des berges. Cela formera un parcours au fil de l'eau d'environ 1,5 Km. Cela permettra aussi le traitement de la gestion des eaux de pluie.

Monsieur le Maire : Des remarques ?

Mme REYNAUD : Oui, une question en ce qui concerne la compétence d'aménagement des cours d'eau, il me semblait que c'était la Métropole qui assurait cette compétence. Nous en avons parlé en commission, mais je ne comprends pas pourquoi c'est la commune qui exécute ces travaux.

M. LEONETTI : Comme je vous l'ai dit en commission, auparavant, c'était le syndicat de la Cadière qui s'en occupait. Après, cela a été la Métropole qui s'occupe toujours de faire l'entretien des berges. Là, il s'avère que c'est un projet, enfin, si on arrive à le mener au bout, qui sera très beau, et c'est pour cela qu'on s'est positionné sur ce projet pour débuser le Merlançon.

Monsieur le Maire : Si je peux me permettre de rajouter un mot, cette opération n'est pas une opération qui relève de la protection contre les inondations. Le mot est peut-être inapproprié, mais c'est quelque chose d'un peu facultatif par rapport à ce que fait d'habitude la GEMAPI. C'est un peu l'acteur de la requalification du village ancien, qui passe par un certain nombre d'opérations dont celle-là, dont le projet à Henri Martinet, dont le projet de l'Église de Saint Blaise, dont le projet de l'avenue Victor Hugo. Effectivement, la GEMAPI ne prend pas cela en charge car si vous voulez, sur le plan du risque de la protection contre les inondations, ce n'est pas quelque chose qui est indispensable.

M. FUSONE : Vous dites que je ne fais rien, mais je vais suivre très attentivement le dossier afin que la subvention puisse aboutir pour la commune.

M. LEONETTI : Je peux vous dire que le dispositif est au maximum. Si vous arrivez à avoir un peu plus... Mais je peux vous dire que le dispositif est au maximum.

M. FUSONE : Oui, mais il existe d'autres façons d'avoir des subventions.

Monsieur le Maire : Vous commencez à me devenir sympathique, franchement, si vous avez des entrées pour avoir davantage de subventions de la Région. Effectivement, n'en déplaise

à la Région, à son Président, nous n'avons jamais eu grand-chose. C'est vrai. D'autres communes ont été mieux servies.

J'ai rencontré la Chargée de mission auprès du cabinet concernant l'aide aux communes : une petite déception. Mais vous savez, ce n'est pas pour ça que je prendrai la carte de votre parti. Mais si vous obtenez plus, banco, je le dirai et je vous en remercierai même. J'attends des propositions concrètes de votre part.

***A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.***

Monsieur le Maire : Il faudra voter pour à la Région, alors. Un malheur est si vite arrivé.

M. FUSONE : Il n'y a qu'une subvention qu'on ait voté contre à la Région, c'est une subvention par l'association Bien Vivre aux Pennes-Mirabeau. Sinon, en général, tout ce qui concerne les Pennes-Mirabeau, nous votons pour.

Monsieur le Maire : Il a demandé une subvention à la Région M. REYNAUD ?

M. FUSONE : Oui, bien sûr.

Monsieur le Maire : Je ne le savais pas. Après son passage très remarqué à la Région, c'était normal qu'il essaye d'obtenir quelque chose, l'a-t-il obtenue ?

Mme REYNAUD : Oui.

Monsieur le Maire : Je ne savais pas, je ne suis pas venu pour rien ce soir. Combien a-t-il eu ?

Mme REYNAUD : Je ne vais pas vous le dire.

Monsieur le Maire : Je peux le savoir. M. FUSONE, vous n'avez pas voté pour ?

M. FUSONE : On n'aurait pas voté pour une association politique.

Monsieur le Maire : On se détend un peu quand même, nous ne sommes pas des sauvages.

## **20 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES (DRAC) DANS LE CADRE DU FONDS ACCESSIBILITÉ**

M. LEONETTI : Il s'agit d'une demande de subvention auprès de la DRAC dans le cadre des fonds d'accessibilité. Cette subvention permettra d'acheter des livres sonores, des livres en braille, et servira aussi à la formation du personnel au langage des signes. Cela permettra - surtout en ce qui nous concerne - aux personnes en situation de handicap d'accéder à la vie culturelle de l'idéethèque, un projet, qui, comme l'a rappelé Monsieur le Maire, est une très belle réussite et qui plaît aux Pennois. Le montant de la subvention s'élève à 5 773,36 € et la DRAC participe avec 3 500 €.

Je me permets quand même de dire que cela fait deux fois que la DRAC nous subventionne, c'est qu'il trouve vraiment que c'est un beau projet que celui de l'idéethèque. Je pense qu'il y a certaines personnes que l'on peut remercier du travail qui a été fait. Pour qu'ils s'intéressent comme ça et qu'ils subventionnent à deux reprises, bravo.

Monsieur le Maire : Effectivement, il ne faut jamais crier victoire trop tôt, mais le démarrage de cette installation est extrêmement encourageant, tant par sa fréquentation que par son concept.

Mme DELEVEAU : A-t-on des chiffres sur la commune des personnes en situation de handicap justement ? Autour de l'accessibilité. Peut-être le CCAS ?

Monsieur le Maire : Je ne peux vous répondre directement. On peut essayer de voir à travers les statistiques mais je ne peux vous donner de chiffre.

M. VALAT : On aide les handicapés, on les aiguille, mais on ne les a pas chiffrés. Nous n'avons pas chiffré les handicapés sur la commune.

Mme COCH : Sauf erreur de ma part, nous n'avons pas le droit de recenser le nombre de personnes handicapées. C'est un peu discriminatoire.

Mme DELEVEAU : On recense bien les moins de 3 ans, je ne vois rien de discriminant.

Monsieur le Maire : On va vérifier.

Mme COCH : Non mais vous avez raison. Si vous voulez, tout ce qui est contre la discrimination entraîne aussi un effet pervers, c'est qu'on ne peut pas forcément quantifier les besoins, notamment en matière de handicap, dans tout ce qui est processus social, que ce soit du logement... Je sais bien, mais c'est malheureusement le législateur qui en décide ainsi.

Monsieur le Maire : Nous allons le vérifier. Pour ce qui est des statistiques ethniques, j'en suis certain. Pour ce qui est des personnes handicapées, c'est à vérifier mais je pense comme vous. Si c'est la loi, c'est la loi.

J'attire votre attention sur le fait que le champ du handicap est quelque chose qui est extrêmement vaste. Vous savez que de par une loi qui date déjà un petit peu, la compétence Personne Handicapée a été transférée au Département à travers la Maison Départementale des Personnes Handicapées, les fameuses MDPH. Et quand on regarde de près ce que couvre le handicap, il y a des choses fort différentes. Alors quand on pense handicap, on pense immédiatement personnes en fauteuil, personne aveugle etc... C'est un sujet sur lequel on travaille en Mairie pour apporter une aide à des personnes qui sont souvent dans la difficulté - les DYS font aujourd'hui partie du champ du handicap. Je me dis, médecin que je suis, combien il est difficile parfois de préciser le concept de DYS par rapport à des simples insuffisances scolaires, et c'est vraiment très compliqué.

Nous allons prendre le renseignement, à moins que quelqu'un l'ait déjà fait en direct dans les services, parce que le sujet est intéressant, merci.

Bref, la DRAC subventionne l'idéethèque qui pour le moment est un vrai succès.

***A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.***

## **21 - DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME RÉGIONAL « SOUTIEN AUX TRAVAUX SUR DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS COLLECTIFS »**

M. LEONETTI : Suite au dispositif d'aide financière pour soutenir l'investissement en matière d'équipement sportif, la commune a fait une demande de subvention auprès du Conseil Régional : les taux s'élèvent à un maximum de 50%. Cette demande est pour l'amélioration de l'éclairage de la piste Jean Roux.

***A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.***

## **22 - CONVENTION D'EXÉCUTION ET DE MANDAT DE GESTION DE L'ENTRETIEN ET MAINTENANCE DU PARC DE VÉHICULES LÉGERS**

M. LEONETTI : Il s'agit d'une convention d'exécution et de mandat de gestion de l'entretien de notre parc VL, qui est de 62 véhicules mis à disposition des agents, dans un souci d'amélioration du suivi et de maîtrise des coûts de la flotte. L'UGAP propose un service qui permettra :

La réduction des coûts de traitement administratif.

Des prestations de maintenance par mutualisation de tarifs.

Un réseau agréé de garage sur la commune, avec des tarifs négociés avec 800 concurrences.

Le coût de cette convention est de 7 000 € par an.

Monsieur le Maire : Des questions ? Des remarques ?

M. FUSONE : Vous parlez de prix, vous dites que cela coûtera moins cher. Mais, il manque l'annexe 2 où venaient tous les tarifs. Je veux bien mais nous ne l'avons pas reçu.

D'autre part, vous vous plaignez sans arrêt des pertes de prérogatives de la Mairie. La Métropole en prend, mais dès que vous pouvez gérer quelque chose, vous vous en débarrassez. Nous l'avons vu avec la nouvelle crèche, et là, c'est pareil. On pouvait continuer l'entretien des véhicules et malheureusement, vous préférez les donner à l'UGAP. Ce sont quand même des choses un peu surréalistes.

M. LEONETTI, pouvez-vous me dire combien de péages routiers avons-nous sur la commune ?

M. LEONETTI : Il n'en existe pas.

M. FUSONE : Pourtant, dans le contrat de gestion, vous avez des badges de télépéage pour un niveau national.

M. LEONETTI : Ce sont des conventions types.

M. FUSONE : Des conventions types qui vont être pour la Ville, c'est à dire que l'on va payer un abonnement télépéage ?

M. LEONETTI : Ce sont des options que l'on n'a pas prises.

Monsieur le Maire : Si vous permettez, de façon plus globale, aujourd'hui, la gestion d'une flotte de véhicule léger et pas seulement, est assez compliquée, même au niveau d'une Mairie comme la nôtre. Si vous voulez, on essaye de passer un entretien... Nous avons un Monsieur à la mécanique qui fait bien le boulot, mais on s'est aperçu que dans les faits et de plus en plus, nous faisons appel à des garages extérieurs. Ce n'était pas le garage de la Mairie qui le faisait. Si vous permettez, je termine. Ce n'est pas tellement cette délibération qu'il aurait fallu que vous voyiez, c'est l'audit que nous avons fait par une autorité, par un bureau spécialisé conduisant à ce diagnostic et à ses préconisations. Il ne s'agit pas du tout de se débarrasser d'une compétence, il s'agit au contraire de l'améliorer et de la mutualiser. Nous avons, de mémoire, une soixantaine de VL, 62 exactement, plus quelques véhicules lourds style nacelle et cetera. Cela devenait extrêmement compliqué de gérer cela en interne. Après vous êtes tout à fait en droit de dire qu'il faut embaucher deux ou trois personnes pour le faire. Ce n'a pas été notre choix. Il n'y a pas vraiment de quoi polémiquer.

M. FUSONE : « La prestation de gestion générale du véhicule, mentionnée et décrite ci-dessous, est obligatoirement commandée par l'acheteur et dans son intégralité ». Vous êtes ainsi obligé de prendre tout, c'est dans l'article 6 du contrat. Les badges télépéages, je n'y vois franchement aucun intérêt.

M. LEONETTI : Ce sont des options.

M. FUSONE : Dans son intégralité, ça veut dire tout. Un logiciel d'autopartage... Obligatoirement pris sur 12 mois... Et une assistance aux personnes lors des voyages. C'est complètement dingue. Avec des rapatriements, enfin toutes ces options là...

Monsieur le Maire : Vous voyez les choses par A plus B, ce n'est pas forcément le lieu. Nous avons une Directrice des finances et une Directrice générale financière de formation...

M. FUSONE : Délibérer lors du Conseil Municipal, ce n'est pas le lieu ?

Monsieur le Maire : Je n'ai pas dit que ce n'est pas le lieu.

M. FUSONE : Vous avez dit : « Ce n'est pas le lieu ».

Monsieur le Maire : Vous rentrez dans le détail du détail. Non, votez le principe ou pas. Maintenant ce sont des choses qui sont analysées en commission. Que vous y veniez ou non - je sais que vous travaillez beaucoup et que cela ne vous permet pas de venir en commission - mais c'est vrai que le détail du détail, ce n'est pas en Conseil Municipal que ça s'aborde, que vous le vouliez ou pas. Soit dit en passant, sachez que cette prestation est utilisée par la Région Sud. Je suppose que vous avez voté contre.

M. FUSONE : Nous aurions voulu aller dans les détails mais nous n'avions pas l'annexe.

Monsieur le Maire : Il faut venir en commission. Oui, Mme COCH.

Mme COCH : Que vont devenir le garage de la Mairie et le matériel qui était utilisé jusqu'alors pour entretenir la flotte ?

M. LEONETTI : Dans le garage, le matériel restera. Mais il est vrai que le pont qui est à l'intérieur sera mis en vente comme les véhicules qui ont été mis aux enchères. Les outils seront conservés.

M. FUSONE : Les véhicules sont mis aux enchères ?

M. LEONETTI : Oui, nous avons délibéré pour cela. Ce sont des véhicules anciens qui étaient stockés au service technique qui sont partis aux enchères.

Monsieur le Maire : Vous ne voulez pas mettre aux enchères ma vieille cafetière j'espère ? Car j'y tiens, elle fonctionne encore et elle ne rapporterait pas grand-chose.

Mme COCH : D'autant que nous nous l'achetons nous-même, ce n'est pas la société qui nous la paie.

Par contre, nous trouvons cela un peu dommage. Vous comprendrez notre position, en ayant déjà le matériel, en ayant déjà, finalement, les emplois - car c'était les employés de la Ville qui le faisait - il est particulièrement susceptible de prendre ce type d'organisation pour entretenir les flottes. Ce qui m'ennuie essentiellement, effectivement M. FUSONE parlait d'un contrat qui est un contrat assez large finalement - je sais que vous allez faire un audit et cetera - mais sur le long terme, je ne vois pas vraiment ce qui pourrait justifier de cette extension d'expropriation des prérogatives de la Mairie. Vous comprendrez que nous voterons contre.

Monsieur le Maire : Je comprends très bien. Ce qui m'a décidé de le faire... Un jour, j'ai amené mon véhicule personnel au garage où j'ai l'habitude d'aller à la Gavotte, et j'ai vu deux voitures de la Mairie qui étaient là pour des réparations mineures. Cela m'embête de le dire car en disant cela, on a l'impression que je pointe du doigt un agent, ce qui n'est pas du tout le cas. Je me suis un petit peu renseigné, et c'est ce que m'écrivait la Directrice à côté de moi : 70% de l'entretien était délégué au garage. Dans cette convention, il y a une mise en concurrence, je veux dire que cette option est justement là pour qu'il y ait plus de clarté. A la limite, se dire qu'une vidange ou une réparation mineure qui de toute façon n'était plus faite chez nous, soit faite d'une façon codifiée comme c'est la plupart du temps dans les Mairies un tant soit peu importantes, qui ont une flotte un peu importante. Bien évidemment, vous êtes en droit de penser le contraire et qu'il vaut mieux faire travailler du personnel municipal, Ce à quoi, vous me permettrez de m'étonner chaque fois - et vous le ferez sans doute tout à l'heure - qu'il est question d'embauche de personnel, vous ne la votez pas. Voilà mon explication. Je comprends votre position, on ne la partage pas, il n'y a pas mort d'homme, vous votez contre et puis voilà.

Mme COCH : Effectivement, nous ne sommes pas pour une augmentation proéminente du nombre de personnels. Néanmoins, quand on a déjà le matériel ainsi que le personnel, il me semble un peu incohérent d'accéder à une convention d'externalisation de la gestion.

Si vous voulez gérer les choses comme une commune importante, il est peut-être aussi intéressant de gérer le Conseil Municipal comme une commune un peu importante en continuant de filmer les Conseils Municipaux.

Monsieur le Maire : Bien joué, vous êtes forte. Mais nous sommes loin de la délibération.

M. SCAMARONI : La convention concerne les véhicules légers. Pour tout ce qui est poids lourd, balayeuse, enfin tout le reste des engins que l'on a sur la commune, comment cela va se passer ?

M. LEONETTI : Depuis très longtemps, cela était déjà dans d'autres garages car il était impossible de pouvoir le faire chez nous. En ce qui concerne les camions grues et tous les camions, ils étaient déjà sur d'autres garages.

M. SCAMARONI : D'accord. Et, seconde question : Puisqu'il y a un audit de fait, pouvons-nous connaître le coût de l'audit ?

Monsieur le Maire : Nous vous le transmettrons.  
On me souffle Mme COCH, que Vitrolles et Marignane ne filment pas leur Conseil Municipal.

***A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :***

**POUR : 26**

**CONTRE : 8 - M. AMARO - FIORILE REYNAUD - CABRAS - DELAVEAU -  
SCAMARONI - GORLIER LACROIX - FUSONE - COCH**

**ABSTENTION : 0**

### **DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE**

#### **23 - RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL DES MINOTS - LES PENNES MIRABEAU**

M. LEONETTI : Cela concerne le règlement intérieur du Conseil Municipal des Minots - comme il a été décidé de l'appeler - approuvé au Conseil Municipal de juin 2022 et souhaité par l'équipe municipale. Seront associés les Minots à certaines décisions publiques qui les concernent et à la possibilité de prendre part aux affaires de la Ville. Je tiens à remercier les personnes qui ont bien travaillé, en l'occurrence M. MUSSO, sur ce projet qui lui tenait à cœur, et le vote sera mis en place le 6 décembre.

M. SCAMARONI : On parle d'animateur, mais qui est-ce ? Un élu ? Quelqu'un qui va être embauché ?

M. LEONETTI : Ce sera un élu.

M. SCAMARONI : Nous connaissons le nom plus tard ?

M. LEONETTI : C'est Jean-Philippe MUSSO, je peux vous le dire maintenant. Il est dans la délégation Participation Citoyenne, cela fait un petit moment qu'il travaille sur ce projet et tout est calé pour avoir les élections le 6 décembre.

Monsieur le Maire : Nous ne filmerons pas le Conseil des Minots.

Mme COCH : C'est écrit dans l'article 10 pourtant. Ce qui est bien pour eux d'ailleurs : pouvoir prendre la parole en public, et pouvoir faire en sorte que les Pennois soient au courant, que les jeunes Pennois prennent en considération leur commune et s'investissent, cela pourra effectivement éveiller des vocations. Ce qui est dommage effectivement, c'est qu'il ne puisse voir ce qui se passe chez les adultes. Merci beaucoup.

Monsieur le Maire : C'est un droit à l'image qui est obligatoire. Ce qui veut dire que la commune peut filmer le Conseil des Minots, et non pas, doit filmer le Conseil des Minots. Je vous l'ai dit, vous êtes très habile et vous le faites encore avec beaucoup d'habiletés. On ne va pas s'amuser à filmer tous les Conseils des Minots alors qu'effectivement on a décidé de ne plus filmer le Conseil des adultes.

***A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.***

**RAPPORTEUR : Caroline TCHELEKIAN**

### **PETITE ENFANCE - JEUNESSE :**

#### **24 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION MICRO-BULLES POUR LA GESTION DE L'ÉTABLISSEMENT BULLE D'AZUR**

Mme VASSALO : Bonsoir à tous. Il s'agit de l'attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement à l'association Microbulles de 50 000 €. C'est une structure qui vient compléter l'offre de garde au sein de la commune avec une capacité de 10 places.

***A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.***

#### **25 - NOUVEAU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT**

Mme VASSALO : Il s'agit de la délibération concernant le nouveau règlement intérieur des crèches qui prendra effet au 1 octobre 2022. Il a été modifié pour deux raisons principales :

- Simplifier les procédures administratives des familles et leur donner une meilleure information.
- S'adapter aux évolutions réglementaires des exigences de terrain.

L'inscription administrative se faisait auparavant exclusivement auprès de l'Espace Famille. Elle se fera désormais auprès de l'Espace Famille, et les parents seront ensuite reçus sur rendez-vous au service Petite Enfance pour affiner les besoins des familles. Une inscription définitive se fera auprès des directrices des crèches qui pourront réajuster tout au long de l'année les besoins des familles.

J'en profite pour remercier le service Petite Enfance et les directrices de crèches qui ont travaillé sur ce nouveau règlement intérieur au côté de Caroline TCHELEKIAN, qui s'associe également à nos remerciements.

***A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.***

#### **26 - TARIFICATION SUR 5 TRANCHES DE QUOTIENT FAMILIAL POUR LES ALSH**

Mme CHAVE : Il s'agit de la tarification pour les ALSH pour continuer dans le même esprit de la délibération tarifaire précédente. Afin d'uniformiser les pratiques, nous sommes passés de six tranches de quotient familial à cinq. Nous avons juste fusionné les deux premières en faisant un tarif moyen.

***A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.***

## 27-TARIFICATION ACTIVITÉS JEUNESSE 12/17 ANS VACANCES D'AUTOMNE 2022

Mme CHAVE : Cela concerne les Teen Camp. Ce dispositif a été mis en place l'an dernier afin de proposer un programme d'activité aux 12/17 ans, qui d'après nos constats, avaient du mal à s'inscrire dans un dispositif encadré par l'ALSH. Le principe étant de leur proposer un cadre plus souple avec des formats différents. Un petit bilan de cette année :

- Durant les petites vacances, nous avons accueilli entre 7 et 22 enfants.
- Pendant les vacances d'été, ils étaient à chaque fois 24, ce qui était le chiffre maximum qu'on s'était fixé. Ce fut effectivement un réel succès.

Vu le succès remporté, nous proposons de poursuivre cette démarche. Les prestataires seront choisis dans le cadre d'une nouvelle consultation pour les périodes printemps, été et automne 2023. Dans cette attente, et à l'appui du premier bilan des premières sessions, pour ne pas perdre la dynamique de ce dispositif, une prestation unique permettant de tester une nouvelle formule va être proposée pour la période des vacances de Toussaint qui arrivent à grands pas. Ainsi, durant cette période des vacances scolaires, les jeunes pourront s'inscrire soit pour 5 jours avec une soirée d'activité au tarif de 70 €, soit pour 2 jours avec une soirée d'activité au tarif de 40 €, soit pour une simple journée de découverte au tarif de 15 €.

La commande a été claire : proposer un programme d'activité avec une intention pédagogique de fond, tout en s'articulant avec la cellule jeune qui a été développée depuis cet été au sein de l'ALSH des Charmes. Le thème de la semaine sera « Révèle ton talent » avec des ateliers multiples : Top chef, snorkling, média, stylisme et cetera.

Les inscriptions pour cette période vont s'effectuer du 3 au 12 octobre à l'Espace Famille ou sur internet sur le Portail Famille. Ils auront la possibilité aussi de s'inscrire en complément sur les ALSH, ils pourront ainsi bénéficier à la fois peut-être des deux jours de Teen Camp et aussi des structures ALSH pour les plus jeunes.

Mme DELAVEAU : Sommes-nous bien sur des activités municipales ? Ou sur des activités de prestataires ?

Mme CHAVE : Ce sont des activités de prestataires. Un marché a été passé qui s'arrête au 31 octobre.

Monsieur le Maire : À ce propos, je tiens à dire que parmi les professions qui sont de plus en plus difficiles à trouver, ce sont les professions d'animateur dans le domaine de la jeunesse, sans parler des professions liées aux modes d'accueil de la petite enfance.

Mme DELAVEAU : C'est dommage, il y a quelques années, il existait un Centre social pour cela.

Monsieur le Maire : Mais il faut voir comment a été géré le Centre social. Et vous y étiez, vous en faisiez partie chère Madame. Vous donnez le bâton...

Mme DELAVEAU : Je ne gérais absolument pas la direction ni les subventions mon cher Monsieur.

M. FUSONE : Si le Centre social a fermé, c'est effectivement à cause des subventions, mais notamment à cause de la Région. M. ESTROSI qui est chez Les Républicains, avait dans son programme de sabrer les subventions aux Centres Sociaux, et M. AMARO a fait campagne pour lui en 2015, ce qui a entraîné la fermeture du Centre Social.

Mme DELAVEAU : Je ne parle pas de M. AMARO, je parle de la Mairie des Pennes-Mirabeau qui n'a pas soutenu un projet social sur sa commune.

M. FUSONE : Non. A un moment donné, si le Centre social des Pennes-Mirabeau a coulé... C'est ça que je vous reproche, ce manque de cohérence. Vous dénoncez quelque chose mais en fait, vous en êtes la cause.

M. le Maire : Ce que je vous reproche, c'est d'être mal élevé et de ne pas respecter le règlement intérieur.

Pour en revenir aux Centres sociaux...

Oui, vous parlez comme si je n'existais pas, il y a une police des débats que je sache.

M. FUSONE : Vous coupez sans arrêt la parole, vous ne manquez pas d'air.

Monsieur le Maire : Je ne manque d'air... Vous devenez très arrogant. Ce n'est pas grave, j'ai l'habitude.

M. FUSONE : Dire la vérité, ce n'est pas de l'arrogance.

Monsieur le Maire : Les Centres sociaux, dans l'ensemble... Je fais la part des choses, je ne suis ni avec ni contre ESTROSI, AMARO était avec les Républicains d'Estrosi. Comme je l'ai dit tout à l'heure, ce n'est pas pour prendre la défense d'AMARO, mais on peut défendre une politique sans être d'accord avec tout. Je ne prends pas sa défense. Ce soir, vous le remplacez avantageusement en matière d'agressivité, ce n'est pas un souci. AMARO pouvait très bien être dans le camp des Républicains et ne pas être d'accord avec ESTROSI. Ce genre de débat est grotesque car sinon, vous réduisez la fonction politique à être un béni- oui-oui. Non, j'ai soutenu MACRON, vous l'avez dit et c'est vrai, je le soutiens toujours. Quand je ne suis pas d'accord sur un certain nombre de points, je dis que je ne suis pas d'accord avec MACRON, raison pour laquelle je ne suis plus à un parti politique. Par contre, les Centres sociaux dans leur ensemble étaient mal gérés, et ce n'est pas spécialement celui de la Gavotte. Ils étaient mal gérés et aujourd'hui, malheureusement, si un certain nombre d'entre eux ont disparu, c'est parce que c'étaient des puits financiers. Voilà, je n'ai rien d'autre à dire, et effectivement, nous préférons faire appel à des prestations qui nous semblent efficaces dans le cadre de l'appel à candidature. Et quand on est satisfait, on continue.

Mme COCH : Effectivement, il s'agit d'un marché qui est en cours actuellement, et j'ai un peu de mal à comprendre comment peut-on déjà voter les tarifs, alors que le marché n'est pas déterminé ?

Mme CHAVE : Ce sont les tarifs pour la semaine d'octobre, uniquement.

Mme COCH : Justement, la semaine prochaine, ce seront quand même des prestataires de services qui vont être là.

Mme CHAVE : Comme nous vous l'avons dit en commission, nous avons consulté car le montant nous permettait de faire une simple consultation. UFCV a été consulté et Synergie Famille puisqu'on avait déjà travaillé avec eux. L'UFCV n'a pas souhaité répondre à la consultation. Ainsi, c'est Synergie qui fera cette semaine. Il n'est pas dit qu'ils auront le marché après, mais pour cette semaine-là, c'est Synergie Famille qui a répondu à la consultation qui a été faite.

***A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :***

**POUR : 32**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 2 - M. FUSONE - COCH**

**RAPPORTEUR : Pierre TONARELLI**

## **SPORTS :**

**28 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE À L'ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DES LOISIRS EN MER - EXERCICE 2022**

M. TONARELLI : Il s'agit de l'attribution d'une subvention municipale à l'Association pour le Développement des Loisirs en Mer, pour la somme de 910 € pour l'exercice 2022.

***A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.***

**29 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE À L'ASSOCIATION POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DE L'INFERNET-CADIÈRE - EXERCICE 2022**

M. TONARELLI : Il s'agit de l'attribution d'une subvention municipale à l'Association pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de l'Infernet-Cadière pour 920 € pour l'exercice 2022.

***A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.***

**30 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE À L'ASSOCIATION SPORTIVE PENNES MIRABEAU/CADENEUX RUGBY - EXERCICE 2022**

M. TONARELLI : C'est la subvention municipale à l'Association Sportive Pennes-Mirabeau/Cadeneux Rugby, pour l'exercice 2022. L'association a présenté un dossier de subvention pour cette année pour son fonctionnement, ainsi qu'un dossier pour l'organisation d'un tournoi international M 16 et M 19. Il est proposé de lui attribuer une subvention de 30 000 € dont une subvention de 1 000 € pour l'organisation de la manifestation.

Et une subvention de 2 250 € dans le cadre du Plan mercredi et du temps périscolaire.

La subvention totale est de 33 250 €, le club ayant pour objectif la montée en Fédéral 3, ce qui engendre des déplacements hors département.

Monsieur le Maire : Je les ai vus jouer, nous étions ensemble d'ailleurs le week-end dernier, et ils ont gagné.

M. TONARELLI : Ils ont gagné à Ajaccio, ils ont gagné là.

***A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.***

**31 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE À L'ASSOCIATION SPORTIVE LE PENTATHLON PENNOIS - EXERCICE 2022**

M. TONARELLI : Il s'agit de l'attribution de subvention municipale à l'Association Sportive Le Pentathlon Pennois pour un montant de 3 000 €.

***A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.***

**32 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE À L'ASSOCIATION SPORTIVE TAMBOURIN CLUB DES PENNES MIRABEAU - EXERCICE 2022**

M. TONARELLI : C'est l'attribution d'une subvention municipale à l'Association Sportive du Tambourin Club des Pennes-Mirabeau de 5 000 €, à laquelle s'ajoute une subvention de 15 000 € pour l'organisation du tournoi international qui, cette année encore, a été une réussite.

Monsieur le Maire : Oui, je leur ai même proposé d'organiser la prochaine Coupe du Monde. Apparemment, c'est une proposition qui leur fait plaisir.

***A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.***

### **33 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE À L'ASSOCIATION SPORTIVE TENNIS CLUB DES PENNES MIRABEAU - EXERCICE 2022**

M. TONARELLI : Il s'agit de l'attribution d'une subvention municipale au Tennis Club des Pennes-Mirabeau de 2 000 €, qui se compose de 1 000 € pour le fonctionnement et de 1 000 € pour l'organisation de son tournoi.

Mme REYNAUD : Je voulais signaler en période de recherche d'économie, de consommation d'énergie, que les terrains sont souvent allumés tard le soir, alors que seul un terrain est occupé. Si vous pouvez faire remonter cette information. Sur le site de Monaco, cela reste allumé, je ne trouve pas cela correct.

M le Maire : Vous avez raison. J'étais avec le Président ce matin pour évoquer les aspects à venir. On essaye, on n'y parvient pas toujours, mais on essaie de faire la chasse au « gaspi » comme on disait dans les années 70.

M.TONARELLI : Pour votre information, sur les terrains de Tino Rossi, nous avons demandé de couper la lumière quand elles ne sont pas utilisées. A partir d'une certaine heure, les terrains seront éteints.

***A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.***

### **34 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE À L'ASSOCIATION SPORTIVE TWIRLING CLUB DES PENNES MIRABEAU - EXERCICE 2022**

M. TONARELLI : Il s'agit de l'attribution d'une subvention municipale pour l'Association Sportive Twirling Club des Pennes-Mirabeau de 2 000 € pour le fonctionnement, auxquels s'ajoute une subvention de 1 500 € dans le cadre du Plan mercredi, soit un total de 3 500 € pour 2022.

***A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.***

### **35 - APPROBATION DES TARIFS APPLICABLES À L'OCCUPATION TEMPORAIRE DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS MUNICIPAUX**

M. TONARELLI : Il s'agit d'approuver les tarifs d'occupation des équipements couverts ainsi que des équipements non couverts pendant les petites vacances, et plus particulièrement pour les organisateurs de stages payants. Deux tarifs sont applicables :

- Un pour les clubs ou les associations ayant une convention avec la Ville
- Un autre pour les associations non conventionnées.

Ces tarifs seront applicables à compter du 1 septembre 2023, et vous avez le détail dans la délibération.

***A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :***

**POUR : 32**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 2 - M. FUSONE - COCH**

### **36 - PARTICIPATION HORAIRE ET MISE À JOUR DES CLUBS OU ASSOCIATIONS UTILISATEURS DES INSTALLATIONS MUNICIPALES**

M. TONARELLI : Il s'agit d'approuver la nouvelle tarification horaire des clubs ou associations, utilisateurs ou utilisatrices, des installations municipales. En effet, depuis novembre 2018, les clubs s'acquittent d'une redevance annuelle de 69 €, et de 4,20 € par heure d'utilisation. Il vous est proposé de garder la redevance annuelle de 69 €, et de porter de 4,20€ à 6 € l'heure d'occupation. Ce tarif sera applicable en septembre 2023.

***A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :***

**POUR : 32**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 2 - M. FUSONE - COCH**

### **37 - AMÉNAGEMENT DU SITE DIT "STADE GILBERT ROCCI" - MODIFICATION DU PROGRAMME**

M. TONARELLI : Il s'agit de l'aménagement du site « Gilbert Rocci » avec une modification du programme initial. En janvier 2022, le Conseil Municipal a approuvé le projet de réalisation du futur pôle à vocation sportive sur le site Gilbert Rocci. La valeur prévisionnelle était de 9 300 000 €.

Aujourd'hui, je vous propose de délibérer sur des modifications du programme.

En effet, compte tenu du contexte économique, la Commune a souhaité retravailler le contenu du projet afin de ramener le coût de l'opération à 6 766 000 €.

En travaillant le projet, la Ville a souhaité conserver l'équilibre général du projet au travers du sport pour tous en maintenant tous les équipements sportifs extérieurs accessibles à tout public. De plus, la philosophie globale initiale a également été préservée dans la réalisation de l'équipement, la vocation tiers-lieu et le mixage des populations.

Entre la première délibération du 27 janvier 2022 et la deuxième d'aujourd'hui, les orientations politiques du projet et les enjeux sont conservés. La forme du contrat pour le choix de lancer le projet en MGP (Marché Global de Performance), l'incorporation des critères de performance et le suivi du projet de construction, et la procédure concurrentielle avec négociation directe de trois candidats, restent inchangés.

La création d'une composition de jury, son Président, sera évoquée.

L'emprise foncière d'étude du projet ne change pas soit 2,3 Ha. Nous gardons tous les équipements sportifs ouverts au public : préaux sportifs, sports collectifs, jeux de balles et ballons, l'aire de fitness, le skate park.

Ce qui change est l'amplitude de la surface du plancher global. On passe de 4 404 m<sup>2</sup> à environ 3 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher.

Le dojo sera réhabilité et non reconstruit car les études de structures y sont favorables. De plus, c'est un souhait du club de rester en place. La surface sportive du bâtiment principal ne change pas : gymnase à niveau départemental avec des solutions innovantes au sol de traçages connectés. La modification des surfaces des locaux annexes dans le bâtiment principal est de 370 m<sup>2</sup>. Nous avons occulté quelques espaces, notamment la partie de la restauration, pour la surface de plancher.

Les équipements extérieurs : les deux padels et les deux tennis couverts ne seront pas retenus. Les places de parking sont en proportion du projet.

Le calendrier :

- La prévision de choix du candidat sera en juillet 2023 dans la phase avant-projet.
- Le dépôt du permis de construire en janvier 2024.
- La prévision de début des travaux en décembre 2024.

Je voudrais rappeler que ce projet est pour remplacer le gymnase Monaco, car il est devenu obsolète.

M. le Maire : Pour faire simple : Même esprit mais réduction de voilure. Vous avez la parole.

Mme DELAVEAU : Merci. Il n'y a plus les panneaux solaires sur ce nouveau projet ?

M. LEONETTI : Il y aura des ombrières.

Mme DELAVEAU : Ils n'apparaissent pas, c'est pour ça que je vous pose la question.

Monsieur le Maire : Nous ne sommes pas encore en maîtrise d'œuvre. On a un programme général sur lequel on a effectivement un peu taillé, en particulier au niveau du tennis - c'est pour ça que j'avais rendez-vous ce matin avec le président, et en plus cela correspond mieux à leur demande de tout garder sur le site de Monaco - mais l'esprit, c'est d'avoir taillé dans des choses qui ne nous ont pas paru indispensables, donc, on ramène de 9 300 000 à 6 800 000€.

M. TONARELLI : Il est à noter que nous avons reçu ce matin avec Monsieur le Maire les deux présidents de l'association.

Monsieur le Maire : Le deuxième point, je ne fais que remarquer les points qui me paraissent essentiels par rapport à la présentation complète de Pierre : le Dojo.

Pour le dojo, il y avait 2 options : soit on rasait le dojo actuel et on en faisait un autre. Clairement pour des raisons patrimoniales, historiques - que je peux comprendre dans l'ensemble - le club préférerait rester sur place. On a fait ça en concertation avec eux, en plus ça revenait moins cher, on ne va pas se le cacher.

Donc, on requalifie le dojo extérieurement : la toiture, le bardage et cetera ; et le reste est maintenu tel quel, en particulier les espaces extérieurs de fitness et cetera. Il y avait certain nombre de points qui nous paraissaient peut-être - non pas inutile, ce n'est jamais inutile - non indispensables et qu'on a supprimé ; on économise en gros 3 000 000 €.

Mme REYNAUD : J'ai une question car en fait, nous n'avons pas eu ce document que vous venez de lire. On a juste le document qui dit qu'on passe de 9 000 000 à 6 000 000 €, il est difficile pour nous de savoir si on est pour, contre, ou si on s'abstient.

Enfin, on va s'abstenir sur le sujet car nous n'avons pas les éléments du dossier. On n'a aucun élément, ni en commission, ni en Conseil.

M. TONARELLI : Cela a été expliqué en commission.

Mme REYNAUD : Oui, mais il n'y a pas les documents qui ont été transmis en commission.

Monsieur le Maire : Excusez-moi, vous avez raison, certainement. Je n'ai pas suivi dans le détail le déroulement de la commission. Ce que je sais, c'est que lors de la première commission, il y avait le programme intégral. Cela nécessite peut-être un effort intellectuel, mais « les éléments constitutifs du projet conservés sont les suivants : réhabilitation du dojo existant. » Je ne vais pas vous lire tout dans le détail... Il suffit d'enlever ce qui n'est pas sur la première délibération et vous avez exactement le programme. C'est le même programme, moins un certain nombre d'éléments. Exemple : le bureau médical, car vu le manque de médecin...Et la salle de biking a été supprimée.

Mme COCH : Oui, mais excusez-moi. Par exemple sur ça, on ne voit pas la surface que cela prend par rapport au premier projet qu'on nous a présenté. Nous n'avons pas tous les éléments, c'est compliqué de se positionner.

Monsieur le Maire : Surface de plancher estimée à environ 3 000 m<sup>2</sup>. Croisez cette délibération avec le programme initial et vous avez exactement le programme actuel. Après, vous voulez voter contre, vous abstenir, il n'y a pas de problème. Mais pour nous, c'est le même esprit, un peu moins tralala.

Mme COCH : Oui, alors je reprends les propos de ma collègue. Effectivement, vous, dans votre esprit, vous avez des éléments puisque vous avez le dossier complet donc c'est assez clair. Mais malgré tous les efforts intellectuels que l'on puisse faire et je ne pense pas que tous ici, y compris dans l'opposition, soyons d'une intelligence moindre à celle de la majorité, comme vous voulez insinuer. Concrètement, en fait, vous avez le dossier complet, effectivement, pour vous, c'est assez clair. Mais pour tous les Pennois qui ne vont pas forcément en commission - puisqu'effectivement les Pennois ne peuvent pas aller en commission mais que les membres du Conseil Municipal - c'est assez léger et assez opaque.

Comprenez-moi bien. Quand il s'agit d'un projet aussi grand... Alors nous sommes très heureux pour notre part car nous vous avons dit qu'un projet trop ambitieux à cet endroit de la ville était incohérent, notamment par rapport aux infrastructures permettant d'y accéder, par rapport tout simplement à la voirie car on se rappelle bien où c'est situé, et effectivement, une infrastructure trop lourde à ce niveau des Pennes-Mirabeau pourrait engendrer de fortes probabilités d'embouteillages et peut être des accidents, car il y a aussi un autre projet d'habitation qui est en cours, très proche de ce projet-là, donc ceci est une chose.

D'autre part, effectivement, il est difficile de voter pour ou contre dans ce type de contexte. Je comprends bien qu'il s'agit d'une taille un peu grossière. Effectivement, 6 000 000 € au lieu de 9 000 000 €, c'est une économie qui était nécessaire, d'autant plus qu'on le sait sur des projets de cet ordre, le dépassement des prix est quand même quelque chose d'assez récurrent, notamment sur notre commune. Donc c'est pour ça que nous sommes heureux que vous ayez diminué la voilure du projet, ce qui nous semble plus raisonnable. Néanmoins, effectivement, nous ne pourrions aller complètement dans votre sens, n'ayant pas assez d'éléments.

Monsieur le Maire : Je ne cherche pas à ce que vous alliez dans mon sens. Premièrement, je n'ai jamais insinué que vous y étiez moins intelligents que la majorité. Je vous ai même fait tout à l'heure des compliments sur votre habileté politique.

Mme COCH : Je parlais pour l'ensemble de l'opposition, car ce que vous avez dit à Mme REYNAUD, qu'il faut faire un effort intellectuel... Excusez-moi mais ce n'était pas très judicieux.

M. Le Maire : Il faut faire un effort intellectuel pour moi aussi que de prendre le programme, de garder les éléments constitutifs, et ce qui n'est pas élément constitutif, n'y est plus. Je veux dire, c'est tout. Alors la diminution de prix, elle est là. Vous dites le Pennois de base...

Mme COCH : Je n'ai jamais dit le Pennois de base. J'ai dit le Pennois. Pour moi il n'y a pas de gens de base.

M. Le Maire : Vous croyez que le Pennois va s'amuser à analyser ligne par ligne - à part quelques obsessionnels - les délibérations du Conseil Municipal.

Mme COCH : Quand il en est voisin, alors oui, je vous assure.

Monsieur le Maire : Je vais vous dire quelque chose que vous n'avez peut-être pas véritablement vu : ce terrain est constructible. Et vous savez pourquoi on a choisi de le faire là ? D'abord parce que bien souvent vous dites : « Ah non, je ne veux pas qu'on le fasse là. », mais vous ne dites jamais où on le ferait. Ce terrain est constructible. Vous faites allusion aux 30 logements qu'il y a un peu plus bas, et qui ont été attaqués. 30 logements, enfin 26 au lieu de 60. Vous n'avez jamais dit où est-ce que vous mettiez les logements, sociaux ou pas.

Et dans ce cas, il y avait effectivement une menace qu'à un moment donné, ce terrain soit urbanisé, et ça, je ne le veux pas. Vous l'avez compris mais je me permets de bien le rappeler.

Nous faisons un équipement sportif, nous en diminuons un peu le volume essentiellement pour des questions financières. Le biking, le bureau médical, le bureau de kiné, tout cela est intéressant. Enfin, on l'a supprimé, on a gardé l'essentiel : la salle polyvalente, la salle de musculation, l'aire de fitness, le bowl skate. Ce sont des généralités, nous sommes en programme.

Lorsque nous allons avoir, non pas le programme, mais le projet définitif dans le cadre, - comme dirait M. FUSONE d'une espèce de jury, ce n'est pas une espèce de jury... - On va faire un jury comme il faut pour une maîtrise d'œuvre et on aura le projet définitif qui sera présenté en Conseil Municipal dans les détails, et aux Pennois, non pas de base, mais à tous les Pennois qui voudront l'analyser. Quant au jury, mais je vous demanderai, si vous le souhaitez bien évidemment, d'y participer même si vous votez contre. Vous voyez, je ne peux pas dire mieux, car chaque fois, vous me taclez d'opacité, de dictateurs.

C'est votre droit de me traiter de Poutine. Oh ce n'est pas très gentil, c'est presque diffamatoire, mais comme vous êtes ami de ce personnage, je me dis qu'au fond c'est un appel de pieds pour vous rapprocher de moi finalement, et pourquoi pas ?

Bref, trêve de plaisanterie, c'est un beau projet. On a conservé l'essentiel, on économise un tiers des financements et on fait en sorte qu'un terrain en plein milieu des Cadeneaux ne soit pas urbanisé. Si vous voulez, on fait un référendum municipal, je suis sûr du résultat.

Mme COCH : Vous m'avez mal compris, je réitère. Ce que je vous ai dit, c'est que nous vous félicitons de nous avoir suivis quand nous avons demandé la réduction de la voilure lors de la dernière délibération concernant ce projet. Effectivement, je pensais et nous pensions que ce projet était beaucoup trop important pour l'emplacement dédié, il était clair. Et aussi, nous vous avons dit qu'il n'était peut-être pas judicieux ni même nécessaire de centraliser les infrastructures sportives en un seul et même endroit, pour une raison tout simplement de circulation mais aussi d'organisation des compétitions sportives.

Monsieur le Maire : Alors là, vous faites erreur, je vais vous dire pourquoi. Effectivement, mais cela remonte à bien avant moi. Contrairement à, disons Cabriès, la commune avait fait un choix compte tenu de sa configuration évidemment différente, de répartir les équipements sportifs de façon un peu dispersée. Je dis un peu dispersée. C'est ainsi que vous avez le gymnase Alain Colas, vous avez l'équipement Jean Roure...

Alors, comme l'a fort bien rappelé Pierre, outre ce que je viens de dire concernant ce terrain qui est très stratégique et que je n'avais pas envie de voir urbaniser, il y a un point extrêmement important, c'est de ne pas vouloir diminuer nos installations sportives. Et on ne les augmente pas tellement au fond car le gymnase Monaco doit disparaître. Clairement, il est dans un état qui ne permet même plus d'être réparé. C'est une opération à tiroirs, pourquoi ? Sur ce terrain Monaco - au sens large du mot, le gymnase va disparaître ainsi que la vieille salle de danse - on va faire un îlot de fraîcheur qui répond aux exigences actuelles, y compris de l'État, de désimperméabilisations des terrains perméabilisés.

Dans le même temps, on a travaillé avec le président du Tennis Club des Pennes qui aurait voulu deux terrains de tennis supplémentaires. Je lui en ai parlé encore ce matin parce que je ne voulais pas qu'il apprenne justement par le Conseil ce que nous avons décidé. Il n'en aura qu'un finalement. Ce n'est même pas une question d'économie, c'est que je tiens à ce que cet îlot de fraîcheur dont on commence à avoir quelques idées, soit bel et bien réalisé sur ce site.

Autrement dit :

- Disparition du gymnase Monaco qui est insalubre, il n'y a pas d'autres mots.
- Ouverture d'un nouveau lieu sportif.
- Et bien entendu, tout le reste continue.

Que ce soit Alain Colas, que ce soit Jean Roure, et ça permettra en particulier à Jean Roure au moment des lotos, de provoquer un appel d'air pour les équipements sportifs.

M. TONARELLI : On prive des clubs de fonctionner quand on fait les lotos. Cela fera vraiment un appel d'air.

Monsieur le Maire : Quant au fait de dire, vous l'avez dit, c'était trop. Vous savez, je ne suis pas quelqu'un de borné. À partir du moment où on réfléchit, ce n'est pas parce que quelqu'un de l'opposition - qu'il soit de gauche, qu'il soit de droite, d'où qu'il soit - a dit que ce serait pas mal de faire ça, qu'on le fuit.

Effectivement, ce projet, à un moment donné, parce qu'on avait réfléchi à un dimensionnement financier global, nous paraissait trop important. Pas tellement en surface car finalement, les surfaces qui disparaissent se mesurent en surface de plancher, et vraiment la philosophie globale du projet ne change pas. Ce sera un projet sportif, un bel endroit, et qui je pense, répondra pour ne parler que des riverains - mais on ne fait pas les choses qu'avec les riverains - à une demande plus globale des Pennes. Le fait d'avoir fait des logements, ce n'est pas simple. Quand on lance un projet de logement, soit c'est sur de l'espace public - ce n'est pratiquement jamais le cas - et la plupart du temps, c'est sur du privé et les négociations sont extrêmement compliquées.

La plupart du temps pour qu'il n'y ait pas d'histoire, je laisse faire ça par les services. Je leur donne une orientation politique - je leur dis ça je ne veux pas dans tel quartier pour telle ou telle raison - mais chaque fois que vous m'avez critiqué sur les logements sociaux ou autres, et contrairement à ce que vous dites, j'accepte vos critiques, je ne suis pas un dictateur. Sauf qu'à un moment donné, les logements, il faut bien les faire quelque part. D'autant que ça correspond à un véritable besoin des Pennois. Je rappelle que les 80 - 85 % des logements attribués dans le cadre social sont à des Pennois. Et j'espère que ça durera. Revenons à nos moutons.

M. TONARELLI : Sachez Mme COCH qu'une étude de circulation et de parking a été faite : on est dans les clous pour ce genre de projet.

En même temps, je voudrais remercier le service des Sports, le service Financier et le service Technique qui ont travaillé autour de ce projet, qui, je l'espère, se réalisera.

***A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :***

**POUR : 26**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 8 - M. AMARO - FIORILE REYNAUD - CABRAS - DELAVEAU - SCAMARONI - GORLIER LACROIX - FUSONE - COCH**

**RAPPORTEUR : Carine VASSALO**

### **PETITE ENFANCE - JEUNESSE :**

#### **38 - DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL DÉPARTEMENTAL 13 SOUTIEN AUX CRÈCHES COMMUNALES - FONCTIONNEMENT ANNÉE 2023**

Mme VASSALO : Il s'agit d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental, pour les quatre structures d'accueil de la petite enfance. Cette participation s'élève à 220 € par personne, pour un montant global pour l'année 2023 de 30 140 €.

***A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.***

**RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

### **SECURITE :**

#### **39 - DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CLSPD (CONSEIL LOCAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE)**

M. FARCI : C'est la désignation des membres du CLSPD. C'est une délibération qui précise le cadre réglementaire. Le CLSPD sera composé de trois collèges :

- Les membres de droit.
- Les représentants des services de l'État.
- Les représentants d'établissements agissant notamment dans le domaine de la prévention, de la sécurité, de l'aide aux victimes, du logement, des transports collectifs, de l'action sociale et de l'activité économique, avec l'accord du responsable.

La composition sera fixée par arrêté du Maire, qui sera ensuite transmis à la Préfecture.

Mme REYNAUD : Oui, je voulais savoir comment sont nommées les personnes ? Et comment serons-nous informés de la constitution de ce CLSPD ?

Monsieur le Maire : La constitution du CLSPD, on vous le dit ce soir... Le CLSPD est une vieille instance, je crois avoir été l'une des premières communes du département à l'organiser, il y a un paquet d'années. Quant à la composition précise et nominative, on ne manquera pas de vous la faire passer.

Mme REYNAUD : Je veux savoir qui sont les personnes désignées, c'est tout.

Monsieur le Maire : Elles ne le sont pas encore aujourd'hui, on ne manquera pas de le faire rapidement.

***A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :***

**POUR : 28**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 6 - M. AMARO - FIORILE REYNAUD - CABRAS - DELAVEAU - SCAMARONI - GORLIER LACROIX**

#### **40 - AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA NOUVELLE STRATÉGIE TERRITORIALE DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE ET RADICALISATION (STSPDR) 2022/2026**

M. FARCI : Il s'agit de l'autorisation de signature de la nouvelle Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation. Afin d'élaborer la nouvelle stratégie territoriale des Pennes-Mirabeau, on a procédé en 2021-2022, à l'évaluation de la nouvelle stratégie. Ce travail a été réalisé par un cabinet conseil indépendant, l'ensemble des objectifs et des actions menées ont été recensés et analysés, ainsi que les modes de gouvernance propres au dispositif.

On retiendra pour la stratégie 2022-2026, trois axes suivants :

Développer l'intervention sur des violences intra-familiales, l'aide aux victimes et l'accès aux droits.

Développer la prévention en faveur des mineurs et des jeunes exposés à la délinquance, renforcer une alternative aux poursuites et à l'incarcération.

Renforcer la tranquillité publique et l'intervention situationnelle.

Monsieur le Maire : Un contenu classique avec quelques coups de focales peut-être un peu plus intéressantes sur certains points.

***A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.***

**RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

#### **RESSOURCES HUMAINES :**

#### **41 - CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT - ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ AU SERVICE CULTURE**

Monsieur le Maire : Création d'un emploi non permanent concernant l'augmentation temporaire d'activité au service Culture, une augmentation temporaire liée tout simplement aux activités de l'idéethèque. Effectivement, il y a eu un coup d'accélération au niveau de la culture aujourd'hui. Tout en essayant de maintenir les budgets, je pense qu'en particulier à la Gavotte - comme j'avais eu l'occasion de le dire lors de l'inauguration - l'idéethèque et ses activités sont un formidable agent de bien social.

***A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :***

**POUR : 32**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 2 - M. FUSONE - COCH**

#### **42 - RECRUTEMENT DE DEUX TECHNICIENS SUR EMPLOI PERMANENT - ARTICLE L. 332-8-2° DU CODE GÉNÉRAL DE LA FONCTION PUBLIQUE**

Monsieur le Maire : Recrutement de deux techniciens sur emploi permanent. Il s'agit d'un technicien concernant le patrimoine bâti, et un technicien concernant les réseaux humides. Ils sont en poste, c'est un renouvellement de leur contrat de 3 ans.

***A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :***

**POUR : 32**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 2 - M. FUSONE - COCH**

Monsieur le Maire : Je ne veux pas être... Pourquoi vous abstenez-vous systématiquement d'avoir tout embauche pour des choses qui ont quand même de l'importance ? C'est une question, il n'y a aucune agressivité dans mon propos. Car pour les réseaux humides, je peux vous dire que la personne qui est en place est déjà complètement débordée.

M. FUSONE : En fait, à la vue de certains recrutements qui ont été faits au sein de la Mairie, - c'est évident : le fils d'une ancienne élue qui a été recruté - par rapport à ce type de recrutement, on ne sait pas comment s'est passé le recrutement, on ne connaît pas la personne.

Monsieur le Maire : Les recrutements se font avec des jurys... Il n'y a pas de problème, vous m'avez répondu, c'est l'opacité d'un dictateur que je suis.

Merci pour cette longue soirée de Conseil Municipal. Beaucoup de sujets ont été abordés.

**Séance levée à 20h48**



**LE MAIRE**  
**Michel AMIEL**

**LE SECRÉTAIRE**  
**COCH Emeline**